

30.06.2020

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Comptes non audités)

SOMMAIRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	1
BILAN CONSOLIDE - ACTIF.....	1
BILAN CONSOLIDE - PASSIF.....	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	3
ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	4
EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	6
2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	7
NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES.....	7
NOTE 2 - CONSOLIDATION.....	18
NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	18
NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION.....	19
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS.....	24
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT.....	24
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES.....	27
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES.....	30
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR.....	31
NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI.....	40
NOTE 3.6 - DETTES.....	42
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS.....	43
NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS.....	44
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI.....	51
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES.....	52
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS.....	52
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES.....	53
NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE.....	54
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	59
NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL.....	60
NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	63
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES.....	66
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS.....	66
NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES.....	68
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS.....	69
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE.....	69
NOTE 8.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS.....	73
NOTE 8.3 - PROVISIONS.....	74
NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES.....	75
NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS.....	81
NOTE 10.1 - EXPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT.....	81
NOTE 10.2 - DEPRECIATIONS.....	86
NOTE 10.3 - ANALYSE DES ENCOURS BRUTS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT.....	87

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2020	31.12.2019
Caisse et banques centrales		144 417	102 311
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	419 147	385 739
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	21 845	16 837
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Notes 3.3 et 3.4	55 606	53 256
Titres au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	14 877	12 489
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	55 292	56 366
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	458 500	450 244
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		470	401
Placements des activités d'assurance	Note 4.3	163 219	164 938
Actifs d'impôts	Note 6	5 052	5 779
Autres actifs	Note 4.4	77 196	68 045
Actifs non courants destinés à être cédés		3 788	4 507
Participations dans les entreprises mises en équivalence		106	112
Immobilisations corporelles et incorporelles		29 812	30 652
Ecarts d'acquisition	Note 2.2	4 045	4 627
Total		1 453 372	1 356 303

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2020	31.12.2019
Banques centrales		2 980	4 097
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	405 113	364 129
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	12 705	10 212
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	136 261	125 168
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Notes 3.6 et 3.9	121 542	107 929
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	444 470	418 612
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		8 629	6 671
Passifs d'impôts	Note 6	1 239	1 409
Autres passifs	Note 4.4	94 115	85 062
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		928	1 333
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	140 701	144 259
Provisions	Note 8.3	4 348	4 387
Dettes subordonnées	Note 3.9	14 662	14 465
Total dettes		1 387 693	1 287 733
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe			
Actions ordinaires et réserves liées		22 084	21 969
Autres instruments de capitaux propres		8 031	9 133
Réserves consolidées		32 457	29 558
Résultat de l'exercice		(1 590)	3 248
Sous-total		60 982	63 908
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(323)	(381)
Sous-total capitaux propres part du Groupe		60 659	63 527
Participations ne donnant pas le contrôle		5 020	5 043
Total capitaux propres		65 679	68 570
Total		1 453 372	1 356 303

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(En M EUR)</i>		1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Intérêts et produits assimilés	Note 3.7	10 833	23 712	11 858
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(5 366)	(12 527)	(6 288)
Commissions (produits)	Note 4.1	4 290	9 068	4 534
Commissions (charges)	Note 4.1	(1 917)	(3 811)	(1 865)
Résultat net des opérations financières		779	4 460	2 388
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>		765	4 343	2 289
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>		25	119	101
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		(11)	(2)	(2)
Produit net des activités d'assurance	Note 4.3	1 038	1 925	898
Produits des autres activités	Note 4.2	5 403	11 629	5 632
Charges des autres activités	Note 4.2	(4 594)	(9 785)	(4 682)
Produit net bancaire		10 466	24 671	12 475
Frais de personnel	Note 5	(4 497)	(9 955)	(5 091)
Autres frais administratifs	Note 8.2	(3 294)	(6 285)	(3 243)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(747)	(1 487)	(725)
Résultat brut d'exploitation		1 928	6 944	3 416
Coût du risque	Note 3.8	(2 099)	(1 278)	(578)
Résultat d'exploitation		(171)	5 666	2 838
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		5	(129)	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs		84	(327)	(131)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	Note 2.2	(684)	-	-
Résultat avant impôts		(766)	5 210	2 722
Impôts sur les bénéfices	Note 6	(612)	(1 264)	(645)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(1 378)	3 946	2 077
Participations ne donnant pas le contrôle		212	698	337
Résultat net part du Groupe		(1 590)	3 248	1 740
Résultat par action	Note 7.2	(2,25)	3,05	1,69
Résultat dilué par action	Note 7.2	(2,25)	3,05	1,69

ETAT DU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 378)	3 946	2 077
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	(449)	844	532
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	(708)	563	195
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	23	(28)	43
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	47	48	99
<i>Reclassement en résultat</i>	(24)	(76)	(56)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	70	188	256
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	71	190	239
<i>Reclassement en résultat</i>	(1)	(2)	17
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	216	153	116
<i>Ecarts de réévaluation de la période</i>	206	195	121
<i>Reclassement en résultat</i>	10	(42)	(5)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	1	-
Impôts liés	(50)	(33)	(78)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	403	(160)	(118)
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	(48)	(32)	(144)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	570	(121)	46
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	16	(48)	(48)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	-	3	(1)
Impôts liés	(135)	38	29
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(46)	684	414
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 424)	4 630	2 491
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>(1 532)</i>	<i>3 903</i>	<i>2 133</i>
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>108</i>	<i>727</i>	<i>358</i>

(1) Les écarts de conversion part du Groupe de -598 millions d'euros sont liés principalement à l'appréciation de l'euro face au dollar américain pour -197 millions d'euros et face au rouble russe pour -137 millions d'euros. Les écarts de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à -110 millions d'euros.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres part du Groupe

(En M EUR)	Actions ordinaires et réserves liées	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
Au 1er janvier 2019	20 746	9 110	32 199	-	(1 029)	61 026	4 783	65 809
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	889	490	(311)	-	-	1 068	(33)	1 035
Elimination des titres auto-détenus	95	-	(77)	-	-	18	-	18
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	24	-	-	-	-	24	-	24
Distribution au 1er semestre 2019 (cf. Note 7.2)	-	-	(1 770)	-	-	(1 770)	(373)	(2 143)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(1)	-	-	(1)	(8)	(9)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1 008	490	(2 159)	-	-	(661)	(414)	(1 075)
Résultat du 1er semestre 2019	-	-	-	1 740	-	1 740	337	2 077
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	386	386	21	407
Autres variations	-	(1)	2	-	-	1	-	1
Sous-total	-	(1)	2	1 740	386	2 127	358	2 485
Au 30 juin 2019	21 754	9 599	30 042	1 740	(643)	62 492	4 727	67 219
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres	122	(467)	(420)	-	-	(765)	-	(765)
Elimination des titres auto-détenus	57	-	-	-	-	57	-	57
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	36	-	-	-	-	36	-	36
Distribution au 2nd semestre 2019	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	(9)	-	-	(9)	(48)	(57)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	215	(467)	(429)	-	-	(681)	(54)	(735)
Résultat du 2nd semestre 2019	-	-	-	1 508	-	1 508	361	1 869
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	262	262	10	272
Autres variations	-	1	(55)	-	-	(54)	(1)	(55)
Sous-total	-	1	(55)	1 508	262	1 716	370	2 086
Au 31 décembre 2019	21 969	9 133	29 558	3 248	(381)	63 527	5 043	68 570
Affectation en réserves consolidées	6	-	3 229	(3 248)	13	-	-	-
Au 1er janvier 2020	21 975	9 133	32 787	-	(368)	63 527	5 043	68 570
Augmentation de capital, émissions / remboursements et rémunérations des instruments de capitaux propres (cf. Note 7.1)	-	(1 102)	(340)	-	-	(1 442)	(33)	(1 475)
Elimination des titres auto-détenus (cf. Note 7.1)	91	-	(59)	-	-	32	-	32
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	18	-	-	-	-	18	-	18
Distribution au 1er semestre 2020 (cf. Note 7.2)	-	-	-	-	-	-	(79)	(79)
Effet des variations du périmètre de consolidation (cf. Note 7.1)	-	-	91	-	-	91	(13)	78
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	109	(1 102)	(308)	-	-	(1 301)	(125)	(1 426)
Résultat du 1er semestre 2020	-	-	-	(1 590)	-	(1 590)	212	(1 378)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	45	45	(110)	(65)
Autres variations	-	-	(22)	-	-	(22)	-	(22)
Sous-total	-	-	(22)	(1 590)	45	(1 567)	102	(1 465)
Au 30 juin 2020	22 084	8 031	32 457	(1 590)	(323)	60 659	5 020	65 679

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé (I)	(1 378)	3 946	2 077
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	2 640	5 181	2 608
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	2 979	(3 284)	(2 764)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(6)	129	(15)
Variation des impôts différés	232	295	63
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	(27)	(84)	(60)
Autres mouvements	(377)	1 295	(396)
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	5 441	3 532	(564)
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 468	5 267	(29)
Opérations interbancaires	21 847	14 554	(4 543)
Opérations avec la clientèle	26 664	5 429	14 554
Opérations sur les autres actifs et passifs financiers	(802)	(36 748)	(18 403)
Opérations sur les autres actifs et passifs non financiers	(2 296)	14 424	9 792
Augmentations / diminutions nettes des actifs/passifs opérationnels (III)	50 881	2 926	1 371
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III)	54 944	10 404	2 884
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	(2 607)	234	627
Flux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 022)	(7 210)	(3 248)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(4 629)	(6 976)	(2 621)
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	(1 580)	(1 219)	(1 577)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 249	3 229	3 434
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(331)	2 010	1 857
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	222	1 386	719
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	50 206	6 824	2 839
Caisse et banques centrales (actif)	102 311	96 585	96 585
Banques centrales (passif)	(4 097)	(5 721)	(5 721)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	21 843	24 667	24 667
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(11 577)	(13 875)	(13 875)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	108 480	101 656	101 656
Caisse et banques centrales (actif)	144 417	102 311	99 479
Banques centrales (passif)	(2 980)	(4 097)	(7 740)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	27 266	21 843	28 381
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(10 017)	(11 577)	(15 625)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	158 686	108 480	104 495
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	50 206	6 824	2 839

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1 - PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

1. INTRODUCTION



REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Société Générale (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2020 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standard*) 34 « Information financière intermédiaire ». Le Groupe inclut l'entité mère Société Générale (y compris les succursales à l'étranger) ainsi que les entités en France et à l'étranger qu'elle contrôle de manière directe ou indirecte (filiales et partenariats) ou sur lesquelles elle exerce une influence notable (entreprises associées).

Les notes présentées en annexe des états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2020. Cependant, les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels ont évolué comparativement à celles retenues lors de la précédente clôture annuelle pour tenir compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

Les notes présentées en annexe des états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2020. Les informations présentées dans ces notes annexes se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période affectée particulièrement par les effets de la crise Covid-19.



MONNAIE DE PRESENTATION

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020



Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence (réforme IBOR – phase 1)

Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises »

Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité »

AMENDEMENTS A IAS 39 / IFRS 9 / IFRS 7 – « REFORME IBOR – PHASE 1 » (APPLIQUES PAR ANTICIPATION PAR LE GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019)

L'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) a établi des principes pour fiabiliser la détermination des taux de référence et le Conseil de Stabilité Financière (FSB) a émis des recommandations pour renforcer la transparence, la représentativité et la fiabilité de ces taux. Sur la base de ces principes et recommandations, plusieurs réformes ont été initiées pour mettre en place et promouvoir l'utilisation de nouveaux taux sans risque au jour le jour dits « *Risk Free Rate – RFR* » dont la détermination sera désormais ancrée sur des transactions réelles : *ESTR (Euro Short Term Rate)* pour les contrats libellés en Euro, *SOFR (Secured Overnight Financing Rate)* pour les contrats libellés en USD, *SONIA (Sterling Overnight Index Average)* pour les contrats libellés en GBP, etc.

Le Groupe a mis en place une structure projet pour suivre les développements de la réforme IBOR et anticiper les conséquences de la transition vers les nouveaux taux de référence. Les travaux entamés visent d'une part à limiter l'exposition du Groupe aux taux d'intérêt de référence interbancaires actuels qui seraient susceptibles de ne pas subsister à court ou moyen terme et, d'autre part, à préparer la migration du stock de transactions en cours de vie qui référencent ces taux actuels et arriveront à échéance après 2021.

Pour suivre de près les sujets clés, le programme de transition a été structuré en 5 axes de travail (la veille, l'analyse des risques, le juridique et la communication, l'adoption des nouveaux taux dits « sans risques », la gestion du stock de contrats existants).

Afin de garantir une approche cohérente et homogène de la transition dans l'ensemble des activités du Groupe, un comité trimestriel a été mis en place dans l'objectif d'émettre des préconisations reflétant les évolutions du marché et les recommandations des instances de régulation.

Les incertitudes sur le calendrier et les modalités précises de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, ainsi que les modifications qui pourraient être apportées aux instruments financiers référençant les indices actuels, sont susceptibles d'avoir des conséquences sur les traitements comptables de couverture et sur l'évaluation des instruments financiers (par exemple, à la suite d'une clause contractuelle de remplacement - clauses « *Fallback* » - ou à la suite d'une renégociation du contrat).

Pour limiter ces conséquences comptables, l'IASB a publié en septembre 2019 des amendements aux normes IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 pour éviter que les incertitudes existant avant la transition ne remettent en cause la comptabilisation des opérations de couverture de taux d'intérêt.

Ces amendements, adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020, ont été appliqués par anticipation par le Groupe dans ses états financiers au 31 décembre 2019 et ont ainsi permis depuis cette date le maintien du traitement comptable des opérations de couverture concernées par ces incertitudes, parmi lesquelles celles liées aux indices EONIA, EURIBOR et LIBOR (USD, GBP, CHF, JPY).

PROJET D'AMENDEMENTS A IAS 39 / IFRS 9 / IFRS 7 – « REFORME IBOR – PHASE 2 »

D'octobre 2019 à février 2020, l'IASB a conduit une seconde phase d'étude sur les conséquences comptables des modifications qui seront apportées aux contrats d'instruments financiers dans le cadre de la réforme IBOR. Un projet d'amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 a été publié en avril 2020.

Ces amendements devraient permettre de limiter les impacts sur la situation financière du Groupe et réduire le coût de la transition sur le plan opérationnel dès lors que la modification intervenant sur le taux résulte de la réforme des taux de référence, et est réalisée sur une base économiquement équivalente.

Les amendements finalisés devraient être publiés au second semestre 2020 avec une date de première application au 1er janvier 2021, une application anticipée sur 2020 étant possible sur option. Le Groupe se réserve la possibilité d'utiliser cette option.

A ce jour, le Groupe n'a pas procédé à des modifications sur ses contrats financiers.

L'application des amendements présentés ci-dessous n'a eu aucun effet sur les comptes consolidés du Groupe.

AMENDEMENTS A IFRS 3 « REGROUPEMENT D'ENTREPRISES »

Ces amendements viennent clarifier le guide d'application de la norme IFRS 3 afin de faciliter la distinction entre une acquisition d'entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs dont le traitement comptable est différent.

AMENDEMENTS A IAS 1 ET IAS 8 « DEFINITION DE LA MATERIALITE »

Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

SUIVI DE LA DECISION DE L'IFRS INTERPRETATIONS COMMITTEE (IFRS IC) DU 26 NOVEMBRE 2019 RELATIVE A LA NORME IFRS 16

Au premier semestre 2019, l'IFRS IC a reçu une question relative à la détermination de la durée exécutoire à retenir pour la comptabilisation des contrats de location et notamment des contrats renouvelables par tacite prorogation. Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a conclu que les principes et exigences de la norme IFRS 16 « Contrats de location » fournissent une base adéquate pour déterminer cette durée, tout en indiquant que l'appréciation du caractère exécutoire du contrat doit tenir compte de l'ensemble des aspects économiques du contrat et non des seules pénalités de résiliation contractuelles. L'IFRS IC a donc décidé de ne pas inscrire la question posée à son programme de travail et n'a pas estimé nécessaire de demander à l'IASB un amendement permettant de clarifier la lecture de la norme IFRS 16 sur le sujet.

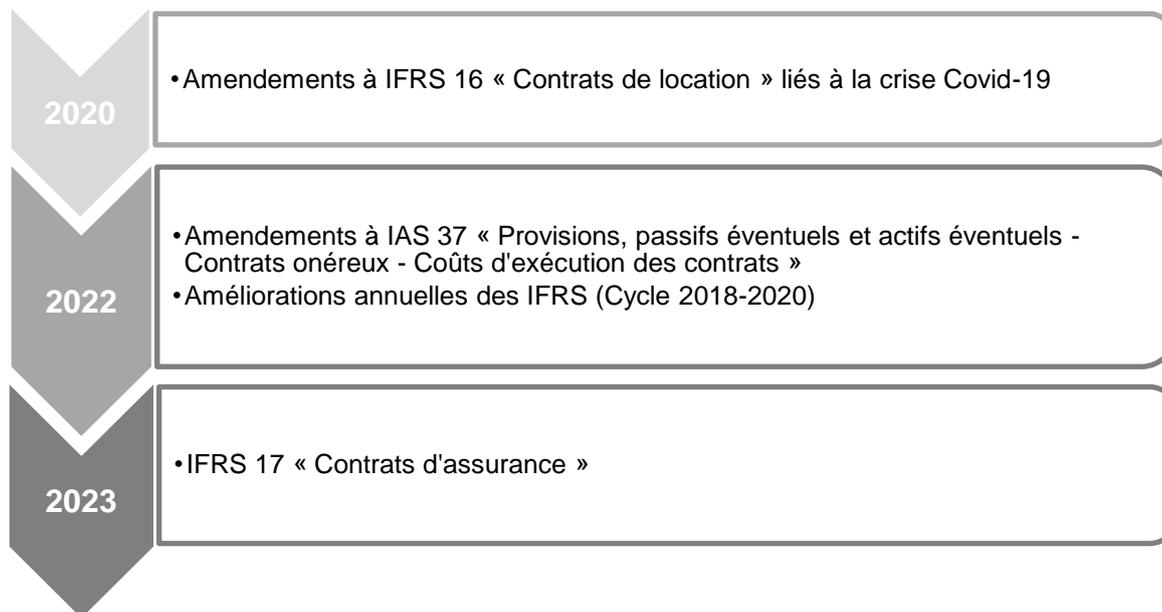
Les précisions apportées par l'IFRS IC pour étayer sa décision ont suscité des débats sur l'évaluation de la durée de certains baux et notamment celle des baux commerciaux en France. Le Groupe a entrepris un nouvel examen des périodes exécutoires et des durées à retenir pour les baux commerciaux de ses réseaux d'agences en France, dont certains, en situation de tacite prorogation annuelle, n'ont pas donné lieu, au 1er janvier 2019, à la comptabilisation d'une dette de location ni d'un droit d'utilisation. L'approche retenue pour cet examen s'appuie sur une différenciation des agences réalisée selon plusieurs critères (emplacement, investissements associés, etc.). Cette étude est en cours et se poursuivra au second semestre 2020 ; elle tiendra alors compte du relevé de conclusions de l'ANC du 3 juillet 2020 relatif aux baux commerciaux en France.

Ainsi, au 30 juin 2020, les modalités et hypothèses retenues par le Groupe pour déterminer la durée des contrats de location immobilière restent inchangées par rapport à celles appliquées depuis la première application de la norme IFRS 16 en 2019 et les éventuelles conséquences de la décision de l'IFRS IC seront reflétées dans les comptes consolidés en fin d'année sur la base du résultat des analyses en cours.

3. NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2020. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2020.

Le calendrier prévisionnel d'application de ces normes est le suivant :



AMENDEMENTS A IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION » LIES A LA CRISE COVID-19

Publiés par l'IASB le 28 mai 2020.

Ces amendements visent à permettre, sur option, aux locataires bénéficiant d'allègements de loyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19, de ne pas analyser si les concessions qui leur sont accordées doivent être comptabilisées comme des modifications de contrats de location (ce qui impliquerait un étalement en résultat des effets de l'avantage octroyé sur la durée du contrat) mais de comptabiliser ces allègements comme des loyers variables négatifs (générant un gain immédiat en résultat).

Au premier semestre 2020, le Groupe n'a bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

AMENDEMENTS A IAS 37 « PROVISIONS, PASSIFS EVENTUELS ET ACTIFS EVENTUELS » - CONTRATS ONEREUX - COUTS D'EXECUTION D'UN CONTRAT

Publiés par l'IASB le 14 mai 2020.

Ces amendements précisent les coûts à retenir pour déterminer les coûts d'exécution d'un contrat lors de l'analyse des contrats déficitaires.

AMELIORATIONS ANNUELLES DES IFRS (CYCLE 2018-2020)

Publiées par l'IASB le 14 mai 2020.

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière », IFRS 9 « Instruments financiers », IAS 41 « Agriculture » et IFRS 16 « Contrats de location ».

IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE »

Publiée par l'IASB le 18 mai 2017.

Cette nouvelle norme remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 et qui autorise la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

L'IASB a publié le 25 juin 2020 des amendements à la norme IFRS 17 qui ont pour objectif d'en faciliter la mise en œuvre.

Ces amendements à la norme IFRS 17 incluent le report au 1er janvier 2023 de sa date de première application initialement fixée au 1er janvier 2021. Parallèlement, un amendement à la norme IFRS 4 a également été publié pour proroger jusqu'au 1er janvier 2023 la faculté offerte aux entités dont l'assurance est l'activité prédominante de reporter l'application de la norme IFRS 9.

En 2018, le Groupe a réalisé un cadrage du projet de mise en œuvre de la norme IFRS 17 afin d'identifier les enjeux et les impacts pour la ligne métier Assurance.

Courant 2019, une structure projet a été mise en place au niveau du Groupe sous la gouvernance conjointe de la Direction Financière et de la ligne métier Assurance.

A ce stade, les travaux ont principalement porté sur la revue des différents types de contrats, l'analyse de leur traitement comptable au regard de la norme IFRS 17 et de leur présentation dans les états financiers consolidés et enfin, l'étude et le choix de solutions en termes de systèmes d'information et de processus. Ces travaux sont en cours et se poursuivront au second semestre 2020.

4. RECOURS A DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces comptes consolidés semestriels ont évolué comparativement à celles retenues lors de la précédente clôture annuelle pour tenir compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée par la pandémie de Covid-19. Les effets de cette crise sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 5 de la présente note.

Le recours aux estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et sur l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées. Le Groupe recourt également au jugement pour estimer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit

observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers.

BREXIT

Le Royaume-Uni a organisé le 23 juin 2016 un referendum lors duquel une majorité des citoyens britanniques a voté pour une sortie de l'Union européenne (Brexit).

Après plusieurs reports, l'accord de retrait du Royaume-Uni a été approuvé par le Parlement britannique le 9 janvier 2020 puis par le Parlement européen le 29 janvier 2020 ; il est entré en vigueur le 31 janvier 2020. Le droit de l'Union européenne cessera de s'appliquer au Royaume-Uni à compter du 1er janvier 2021. Pendant cette période de transition qui court jusqu'au 1er janvier 2021, le Royaume-Uni conserve sa qualité d'Etat membre de l'Union européenne.

Compte tenu de la crise liée à la pandémie de Covid-19, le calendrier initial des négociations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni a été modifié. En dépit du retard et d'un constat de blocage dans les négociations, l'option d'une prolongation de la période de transition, prévue par l'accord de retrait, a été bloquée par le Royaume-Uni jusqu'à la date butoir pour l'exercer, fixée au 1er juillet 2020. Les négociations se poursuivent et un accord permettant d'éviter l'application de droits de douane et de quotas sur les biens demeure possible, même si la possibilité d'un échec des négociations doit être envisagée.

Le Groupe a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer une continuité de service à ses clients dès le 31 janvier 2020 et suit l'évolution des négociations qui se déroulent durant la période de transition. Les conséquences à court, moyen et long terme du Brexit ont été prises en compte dans les hypothèses et estimations retenues pour préparer les comptes consolidés.

5. COVID-19

La pandémie de Covid-19 cause un choc sanitaire et économique d'ampleur historique. Les mesures de confinement prises par de nombreux gouvernements pour enrayer la propagation du virus ont entraîné un effondrement de l'activité mondiale sur le premier semestre 2020 : la crise affecte durement aussi bien l'offre de biens et services que la demande et elle a généré des dislocations sur les marchés financiers.

Les gouvernements et banques centrales ont tenté d'atténuer les effets de ce choc en apportant un soutien important à l'économie en matière de liquidités et garanties de crédit.

De fortes incertitudes demeurent sur les conséquences, l'intensité et la durée de la crise.

Dans ce contexte, le Groupe a défini de nouveaux scénarios potentiels de reprise économique et analysé leurs effets sur ses activités afin de les intégrer dans les hypothèses et estimations retenues pour la préparation des comptes consolidés semestriels.

En lien avec les nombreuses publications des régulateurs et de l'IASB, le Groupe a également procédé à certains ajustements méthodologiques et a pris en compte les mesures de soutien décidées par les autorités publiques pour l'application des principes d'évaluation des pertes de crédit attendues. En effet, dans le cadre du plan d'urgence économique mis en place par les autorités françaises pour soutenir les trésoreries des entreprises fragilisées par la crise, le Groupe a proposé à certains de ses clients des aménagements de leurs emprunts sous la forme de moratoires (prenant la forme de report d'échéances sans abandon d'intérêts dans la plupart des cas) et a contribué activement aux dispositifs d'octroi massif de Prêts Garantis par l'Etat (PGE). Des mesures similaires ont également été mises en œuvre dans différents pays où opère le Groupe.

Les nouveaux scénarios macro-économiques ont été également utilisés pour réaliser les tests de dépréciation de certains actifs, notamment des écarts d'acquisition et des actifs d'impôts différés.

Ces différents éléments consécutifs à la crise Covid-19 sont développés ci-après pour apporter un éclairage sur les conséquences financières de la crise et leur prise en compte dans l'élaboration des états financiers consolidés, conformément aux recommandations des autorités de marché.

DEFINITION DE NOUVEAUX SCENARIOS MACRO-ECONOMIQUES

Pour la préparation des états financiers, le Groupe utilise des scénarios macro-économiques dans les modèles d'évaluation des pertes de crédit intégrant des données prospectives (cf. Note 3.8), ainsi que dans les tests de dépréciation de certains actifs et notamment des écarts d'acquisition (cf. Note 2.2) et des actifs d'impôts différés (cf. Note 6).

Ces scénarios sont établis par les économistes de Société Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. A chaque scénario est attribué un coefficient de pondération et les résultats des modèles correspondent à une moyenne probabilisée de ces scénarios.

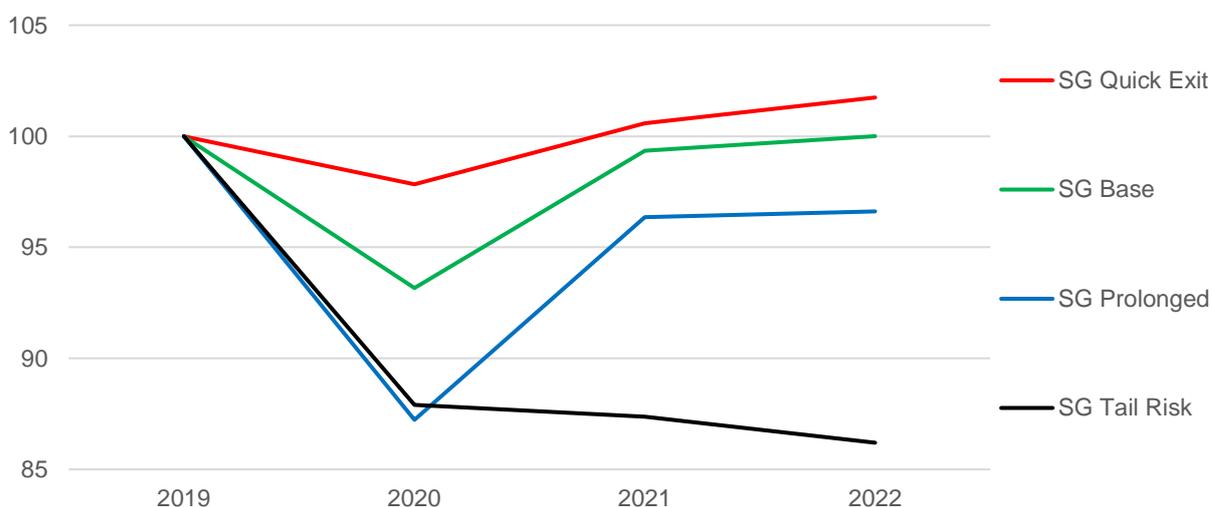
Au 31 décembre 2019, le Groupe retenait trois scénarios qui étaient, pour les besoins d'évaluation des pertes de crédit, pondérés de la manière suivante : 74% pour le scénario central, 16% pour le scénario stressé, et 10% pour le scénario optimiste.

Au 30 juin 2020, l'ampleur de la crise a conduit le Groupe à construire quatre nouveaux scénarios macro-économiques pour traduire au mieux les effets et les incertitudes générés par la crise Covid-19 :

- le scénario central (*SG Base*) prévoit, après la chute significative du PIB des pays dans lesquels le Groupe opère, un rebond très progressif à partir du second semestre 2020, en considérant notamment que les mesures de restriction des déplacements prendront fin d'ici l'automne ;
- un second scénario (*SG Prolonged*) prévoit, après une chute plus marquée du PIB, une reprise plus lente liée à une prolongation d'un trimestre de certaines mesures de confinement et de restriction des déplacements, à des comportements de consommation plus prudents et à une réponse politique plus mesurée ;
- enfin, ces deux scénarios sont complétés par deux scénarios extrêmes, optimiste (*SG Quick Exit*) et pessimiste (*SG Tail Risk*).

L'illustration ci-dessous présente les prévisions de PIB sur la zone euro retenues par le Groupe pour chaque scénario :

Taux de croissance du PIB



Les principales variables utilisées pour chaque scénario pour les pays où le Groupe opère sont détaillées ci-après (en pourcentages) :

Scénario <i>Quick Exit</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(1,5)	2,8	1,5	1,8
Taux de marge des entreprises France	30,9	31,9	32,1	32,1
PIB zone Euro	(2,2)	2,8	1,2	1,6
PIB US	(2,6)	2,6	1,7	1,9
PIB Chine	4,0	9,0	7,0	6,0
PIB République Tchèque	(1,9)	3,0	2,0	2,5
PIB Roumanie	(2,5)	2,5	1,7	2,5

Scénario <i>Base</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(5,8)	6,0	0,7	1,1
Taux de marge des entreprises France	31,2	30,9	30,9	31,5
PIB zone Euro	(6,8)	6,6	0,7	1,2
PIB US	(6,6)	6,1	0,9	1,7
PIB Chine	2,9	7,3	4,8	4,6
PIB République Tchèque	(6,0)	5,8	0,8	2,0
PIB Roumanie	(6,5)	6,3	0,6	2,0

Scénario <i>Prolonged</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(11,1)	9,6	0,4	0,6
Taux de marge des entreprises France	28,4	29,3	30,5	30,9
PIB zone Euro	(12,8)	10,5	0,3	0,6
PIB US	(11,5)	10,0	0,5	1,5
PIB Chine	(3,0)	3,0	3,0	4,0
PIB République Tchèque	(11,3)	9,8	0,1	1,5
PIB Roumanie	(12,5)	10,0	0,0	1,5

Scénario <i>Tail risk</i>	2020	2021	2022	2023
PIB France	(10,6)	(0,1)	(0,8)	0,2
Taux de marge des entreprises France	28,5	29,3	29,9	31,2
PIB zone Euro	(12,1)	(0,6)	(1,3)	0,5
PIB US	(12,5)	(1,1)	(0,3)	1,0
PIB Chine	(4,3)	(3,3)	3,9	4,5
PIB République Tchèque	(10,5)	(0,9)	(2,0)	0,9
PIB Roumanie	(12,5)	(1,0)	(1,7)	1,1

PONDERATIONS AU 30 JUIN 2020

La crise Covid-19 représente un choc sans précédent et le risque d'ajustement à la baisse des perspectives économiques en raison de l'évolution de la pandémie reste significatif. Le risque d'aggravation de la situation économique, intégrant la possibilité d'une crise financière systémique, demeure présent.

Pour refléter ces incertitudes dans le calcul des pertes de crédit attendues, le poids cumulé des deux scénarios pessimistes est fixé à 30% (25% pour *SG Prolonged* et 5% pour *SG Tail Risk*), représentant quasiment le double de la pondération habituellement appliquée au scénario stressé (pondéré à 16% au 31 décembre 2019).

Le scénario d'une sortie rapide de la pandémie (*SG Quick Exit*) est jugé peu envisageable avec une probabilité limitée à 5%, cette pondération restant plus basse que la probabilité généralement attribuée au scénario optimiste (pondéré à 10% au 31 décembre 2019).

Le scénario central se voit attribuer une probabilité de 65% (contre 74% au 31 décembre 2019).

Pour réaliser les projections budgétaires utilisées pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs d'impôts différés, seuls les scénarios *SG Base* et *SG Prolonged* ont été retenus avec des pondérations respectives de 70% et 30%.

CALCUL DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Les principales évolutions du semestre ont porté sur :

- la mise à jour des modèles d'estimation des pertes de crédit attendues pour tenir compte de l'effet des nouveaux scénarios macro-économiques décrits ci-dessus ;
- des ajustements de modèles pour traduire au mieux l'impact des scénarios sur les pertes de crédit attendues ;
- la mise à jour des ajustements sectoriels et des ajustements sur le périmètre d'entités ne disposant pas de modèles développés ;
- la prise en compte des mesures de soutien apportées aux clients fragilisés par la crise en lien avec les autorités publiques.

Les effets de ces évolutions sur l'évaluation et la comptabilisation des pertes de crédit attendues sont présentés dans la Note 3.8.

Sur la base des scénarios et pondérations cités ci-dessus et après prise en compte des ajustements méthodologiques et des mesures de soutien, le calcul des pertes de crédit attendues a conduit le Groupe à comptabiliser une charge en Coût du risque de 2 099 millions d'euros au 30 juin 2020, soit une augmentation de 1 521 millions d'euros (263%) par rapport au 30 juin 2019.

En cas de pondération à 60% du scénario central *SG Base*, à 30% du scénario *SG Prolonged* et à 5% des deux autres scénarios extrêmes *SG Tail Risk* et *SG Quick Exit*, l'impact serait une dotation supplémentaire de 41 millions d'euros.

MESURES DE SOUTIEN COVID-19

Au premier semestre 2020, les moratoires ont concerné environ 32 milliards d'euros d'encours sur l'ensemble du Groupe.

Les modalités des moratoires accordés par le Groupe à ses clients ont varié selon les pays. Dans la grande majorité des cas, ils se sont inscrits dans des dispositifs de masse, appliqués de façon large à tous les encours de crédit aux entreprises, sans conditions d'octroi spécifiques.

En France, les moratoires ont pris la forme d'un report de six mois des échéances de remboursement de prêts accordés aux entreprises et aux professionnels (capital et intérêts), avec facturation d'intérêts au titre du différé uniquement sur le capital. Au premier semestre 2020, ces moratoires ont concerné environ 20,2 milliards d'euros d'encours.

A l'étranger, différents cas de figure ont été observés, tant sur la durée du moratoire (ne dépassant jamais neuf mois), que sur ses modalités (facturation ou non d'intérêts au titre du report). Le montant des encours concernés s'élève approximativement à 11,8 milliards d'euros.

Sur le plan comptable, ces moratoires n'ont pas été considérés comme des modifications substantielles des flux de trésorerie contractuels des prêts auxquels ils ont été appliqués et ils n'ont donc pas donné lieu à la décomptabilisation de ces prêts. L'application des dispositions d'IFRS 9 relatives à la modification des actifs financiers (*catch-up method*) a conduit dans certains cas (non-facturation d'intérêts au titre du différé ou facturation d'intérêts uniquement sur le capital) à constater une charge en résultat, représentative de la perte d'intérêts, enregistrée sur la ligne Intérêts et charges assimilées. Sur l'ensemble du Groupe, la perte au titre des moratoires enregistrée en marge d'intérêts s'élève à environ 40 millions d'euros.

Conformément aux préconisations des autorités prudentielles et de supervision, reprises par l'IASB dans son communiqué du 27 mars 2020, l'octroi de moratoires en lien direct avec les difficultés de trésorerie générées par la survenance de la crise Covid-19 n'a pas entraîné le passage automatique de ces encours en Etape 2 ou en Etape 3 de dépréciation pour risque de crédit. Une analyse au cas par cas a été menée sur les expositions les plus significatives et sur celles présentant des risques accrus du fait notamment de leur score bâlois d'avant-crise.

En France, en complément des moratoires, les entités du Groupe ont contribué à la mise en œuvre des mesures de soutien décidées par les autorités par l'étude et l'attribution de PGE.

Ainsi, le Groupe propose jusqu'à la fin de l'année à ses clients touchés par la crise (clientèles de professionnels et entreprises) l'attribution de PGE dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020. Il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat jusqu'à 90% (avec un délai de carence de deux mois après le décaissement à l'issue duquel la garantie entre en force). D'un montant maximal correspondant dans le cas général à trois mois de chiffre d'affaires hors taxes, ces prêts sont assortis d'une franchise de remboursement d'une année. A l'issue de cette année, le client peut soit rembourser le prêt, soit l'amortir sur une à cinq années supplémentaires. Les conditions de rémunération de la garantie sont fixées par l'Etat et sont applicables par tous les établissements bancaires français : la banque ne conserve qu'une quote-part de la prime de garantie payée par l'emprunteur (dont le montant dépend de la taille de l'entreprise et de la maturité du prêt) correspondant au risque qu'elle supporte et qui correspond à la portion du prêt non garantie par l'Etat (comprise entre 10 et 30% du prêt en fonction de la taille de l'entreprise emprunteuse). Les PGE accordés aux grandes entreprises doivent recevoir l'accord préalable de l'Etat et leurs caractéristiques contractuelles peuvent différer de celles mentionnées ci-dessus.

Les caractéristiques contractuelles des PGE sont celles de prêts basiques (critère *SPP1*) et ces prêts sont détenus par le Groupe dans le cadre d'un modèle de gestion visant à collecter leurs flux contractuels jusqu'à leur échéance ; en conséquence, ces prêts ont été enregistrés au bilan consolidé parmi les Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti. Au 30 juin 2020, les PGE représentent un encours au bilan d'environ 12,5 milliards d'euros (quasi-exclusivement classés en Etape 1 de dépréciation) et de nouveaux PGE seront consentis d'ici la date limite d'octroi fixée par l'Etat au 31 décembre 2020.

En date de première comptabilisation, ces prêts sont enregistrés pour leur valeur nominale, le Groupe considérant qu'elle est représentative de leur juste valeur, et une dépréciation pour perte de crédit attendue basée sur une probabilité de défaut à un an est enregistrée en tenant compte des effets de la garantie dans la mesure où celle-ci fait partie intégrante du prêt. Les modèles de calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte par ailleurs des probabilités d'exercice des options de prorogation, de la quotité du prêt non garantie par l'Etat ainsi que du délai de carence dans la mise en force de la garantie.

Le montant des pertes de crédit attendues enregistrées au 30 juin 2020 au titre des PGE s'élève à environ 50 millions d'euros.

TESTS DE DEPRECIATION D'ACTIFS

Ces tests ont concerné principalement les écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition doivent faire l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Si la crise économique Covid-19 ne constitue pas en elle-même un indice de perte de valeur, ses conséquences négatives sur les résultats et les projections budgétaires du Groupe justifient la réalisation de tests sur l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dans le cadre de la préparation des états financiers semestriels au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2020, les tests réalisés ont mis en évidence que la valeur recouvrable de l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs était inférieure à sa valeur comptable, conduisant à déprécier l'intégralité de son écart d'acquisition pour un montant de 684 millions d'euros présenté sur la ligne Variations de valeur des écarts d'acquisition du compte de résultat.

Des tests de sensibilité ont été effectués montrant qu'une pondération du scénario *SG Base* à 65% (au lieu de 70%) et du scénario *SG Prolonged* à 35% (au lieu de 30%) n'entraînerait pas de dépréciation additionnelle.

Les modalités de ces tests (méthodologie et hypothèses retenues en lien avec les scénarios macro-économiques mentionnés ci-dessus) sont précisées dans la Note 2.2.

ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation des différences temporaires déductibles et pertes fiscales reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font habituellement l'objet d'une revue annuelle sur la base d'une projection réaliste des résultats fiscaux des entités concernées. A l'issue de ces tests, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale de ces actifs.

Au 30 juin 2020, le Groupe a réalisé une revue spécifique des pertes fiscales reportables en intégrant les conséquences et les incertitudes générées par la crise Covid-19 dans les projections des résultats fiscaux des principaux groupes fiscaux concernés. Cette revue a conduit à constater une charge de 650 millions d'euros enregistrée sur la ligne Impôts sur les bénéfices au titre de la réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés (cf. Note 6).

Des tests de sensibilité ont été effectués montrant qu'une pondération du scénario *SG Base* à 65% (au lieu de 70%) et du scénario *SG Prolonged* à 35% (au lieu de 30%) entraînerait une réduction additionnelle des actifs d'impôts différés de 56 millions d'euros.

NOTE 2 - CONSOLIDATION

NOTE 2.1 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

La principale variation du périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2020 par rapport au périmètre du 31 décembre 2019 est la suivante :

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES (SGBA)

Le 2 mars 2020, le Groupe a cédé à Promontoria MMB l'intégralité de sa participation dans Société Générale de Banque aux Antilles, filiale présente en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane Française. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 0,4 milliard d'euros (Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés).

Le résultat de cette cession enregistré en Gains ou pertes nets sur autres actifs s'élève à -69 millions d'euros au 1er semestre 2020.

NOTE 2.2 - ECARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur le 1er semestre 2020 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

<i>(En M EUR)</i>	Valeur nette au 31.12.2019	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Perte de valeur	Valeur nette au 30.06.2020
Banque de détail en France	797	-	-	-	797
Réseaux Société Générale	286	-	-	-	286
Crédit du Nord	511	-	-	-	511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	2 729	2	-	-	2 731
Europe	1 361	-	-	-	1 361
Russie	-	-	-	-	-
Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer	228	-	-	-	228
Assurances	335	-	-	-	335
Financement d'équipement professionnel	228	-	-	-	228
Services Financiers Location automobile	577	2	-	-	579
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	1 101	101	(1)	(684)	517
Activités de Marché et Services aux Investisseurs	584	101	(1)	(684)	-
Financement et Conseil	57	-	-	-	57
Gestion d'Actifs et Banque Privée	460	-	-	-	460
Total	4 627	103	(1)	(684)	4 045

FINALISATION DE L'ACQUISITION DES ACTIVITES « EQUITY MARKETS AND COMMODITIES » (EMC) DE COMMERZBANK

Le 8 novembre 2018, le Groupe a signé un accord l'engageant à acquérir les activités « *Equity Capital Markets and Commodities* » (EMC) de Commerzbank, qui regroupent la conception et la tenue de marché de produits de flux (« *Flow* ») et de solutions structurées (« *Exotic, Vanilla, and Funds* ») ainsi qu'une partie des activités de gestion d'actifs (« *Asset Management* »).

Pour des raisons opérationnelles, le processus d'intégration des équipes, des positions de trading et des infrastructures des activités EMC s'est échelonné entre le 1er semestre 2019 et le 1er semestre 2020.

En 2019, le Groupe a pris le contrôle des activités « *Exotic, Vanilla, and Funds* » et de gestion d'actifs donnant alors lieu à la constatation d'écarts d'acquisition pour des montants respectifs de 83 millions d'euros (inclus dans l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs) et de 49 millions d'euros (inclus dans l'UGT Gestion d'Actifs et Banque Privée).

Au cours du 1er semestre 2020, le processus d'intégration s'est achevé avec la prise de contrôle des activités « *Flow* », donnant lieu à la constatation d'écarts d'acquisition pour un montant de 101 millions d'euros inclus dans l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs.

TEST DE DEPRECIATION DES UGT

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Si la crise économique liée à la pandémie ne constitue pas en elle-même un indice de perte de valeur, ses conséquences négatives sur les résultats et les projections financières du Groupe justifient la réalisation de tests sur l'ensemble des UGT dans le cadre de la préparation des états financiers semestriels au 30 juin 2020.

Une UGT se définit comme le plus petit groupe d'actifs identifiable générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entreprise. Les tests de dépréciation consistent à évaluer la valeur recouvrable de chaque UGT et à la comparer avec sa valeur comptable. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée vient réduire de manière irréversible la valeur des écarts d'acquisition au bilan.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés appliquée globalement à l'échelle de l'UGT.

Au 31 décembre 2019, les flux de trésorerie correspondaient aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT, en intégrant l'objectif cible de fonds propres du Groupe alloués à chaque UGT, déterminés sur une période de cinq ans sur la base de budgets prévisionnels à quatre ans et d'une extrapolation sur la cinquième année, correspondant à une année « normative » sur laquelle est calculée la valeur terminale.

Au 30 juin 2020, le Groupe a ajusté les modalités de mise en œuvre de la méthode des dividendes actualisés, en s'orientant vers une approche intégrant deux scénarios macro-économiques, plus adaptée dans un contexte de fortes incertitudes liées à la crise Covid-19. Les deux scénarios retenus, un scénario central (*SG Base*) et un scénario plus pessimiste de crise sanitaire prolongée (*SG Prolonged*), ont été établis par les économistes du Groupe et leurs hypothèses sous-jacentes sont présentées dans la Note 1. Les principes-clés de l'approche retenue ce semestre pour l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT sont les suivants :

- Pour chaque UGT, des estimations de dividendes futurs distribuables sont déterminées sur la base de deux trajectoires financières révisées, l'une définie en retenant les hypothèses du scénario macro-économique central (*SG Base*) et l'autre en s'appuyant sur celles du scénario de crise sanitaire prolongée (*SG Prolonged*).
- Ces estimations tiennent compte des objectifs de fonds propres alloués par le Groupe, inchangés par rapport au 31 décembre 2019 (11% des encours pondérés de chaque UGT, à l'exception de l'UGT Crédit du Nord pour laquelle la cible est fixée à 10,5% des encours pondérés).
- Elles restent réalisées sur une période de 5 ans, sur la base de trajectoires à 4 ans (2020-2023) extrapolées en 2024, cette dernière année servant de base de calcul de la valeur terminale ;
- Les taux de croissance utilisés pour la valeur terminale sont fondés sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme. Ces taux sont estimés au regard de deux sources principales, à savoir, l'*International Monetary Fund* et les analyses économiques de *SG Cross Asset Research* qui fournissent des prévisions à horizon 2024. Au 30 juin 2020, les taux de croissance à long terme des UGT Réseaux Société Générale et Crédit du Nord ont été abaissés de 2% à 1,5% pour tenir compte de la perspective d'une croissance limitée des revenus.
- Les dividendes ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque activité, est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche *SG Cross Asset Research* et de sa volatilité spécifique (*beta*) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État (en devise dollar ou euro principalement), au prorata des actifs pondérés dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États. Les taux d'actualisation mis à jour au 30 juin 2020 sont détaillés ci-après.
- Enfin, la valeur recouvrable de chaque UGT est calculée en appliquant un coefficient de pondération défini à dire d'expert (cf. Note 1) aux montants des dividendes actualisés obtenus selon chaque scénario : le scénario *SG Base* est pondéré à 70% et le scénario *SG Prolonged* à 30%.

Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés pour les UGT au sein des 3 piliers du Groupe :

Hypothèses au 30 juin 2020	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Banque de détail en France		
Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	7,9%	1,5%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux		
Banque de détail et crédit à la consommation	9,9% à 12,6%	2% à 3%
Assurances	9,4%	2,5%
Financement d'équipement professionnel et Services Financiers Location automobile	9,1%	2%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs		
Activités de Marché et Services aux Investisseurs	12,4%	2%
Financement et Conseil	9,8%	2%
Gestion d'Actifs et Banque Privée	9,5%	2%

Les trajectoires financières révisées s'appuient sur les principales hypothèses métiers et macro-économiques suivantes :

Banque de détail en France

Réseaux Société Générale et Crédit du Nord	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un environnement contraint (pression réglementaire, inflation faible, taux à des niveaux bas), poursuite de la transformation opérationnelle et relationnelle des enseignes SG et Crédit du Nord vers un modèle de banque digitalisée ▪ Poursuite du plan de conquête clients de Boursorama
--	---

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

Europe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation des positions concurrentielles, poursuite de l'adaptation des modèles afin de tirer parti du potentiel de la région ▪ Forte discipline sur les frais généraux générant une efficacité opérationnelle accrue et normalisation du coût du risque
--------	---

Russie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite du développement des activités en Russie ▪ Strict contrôle des frais généraux et du coût du risque
--------	---

Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite du développement du dispositif commercial de Société Générale et élargissement des services à travers l'offre <i>mobile banking</i> ▪ Optimisation de l'efficacité opérationnelle
--	--

Assurances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du modèle de bancassurance intégrée et poursuite de la croissance dynamique en France et à l'international en synergie avec le réseau de Banque de détail, la Banque Privée et les services financiers aux entreprises
------------	---

Financement d'équipement professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien des positions de <i>leader</i> sur ses marchés ▪ Rétablissement de la rentabilité en continuant à cibler les activités affichant le meilleur couple risque/rentabilité ▪ Strict contrôle des frais généraux
--	--

Services Financiers Locations automobile	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du <i>leadership</i> d'ALD sur les solutions de mobilité et poursuite de la croissance des partenariats stratégiques et du segment de la location longue durée à destination des particuliers ▪ Optimisation de l'efficacité opérationnelle
--	---

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

Activités de Marché et Services aux Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Après la baisse importante des revenus liée à la crise Covid-19, notamment sur les activités de Solutions d'investissement, adaptation des métiers de marché à un environnement concurrentiel sous pression et poursuite des investissements métiers et réglementaires ▪ Maintien des franchises <i>leader</i> (activités actions) avec notamment l'intégration des activités <i>Equity Markets</i> et <i>Commodities</i> de Commerzbank, avec une hausse des revenus sur les produits listés ▪ Poursuite des mesures d'optimisation et investissement dans les systèmes d'information
---	--

Financement et Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite de la dynamique d'origination des métiers de financement ▪ Maintien des franchises <i>leader</i> de financement (matières premières, financements structurés) ▪ Normalisation progressive du coût du risque dans un environnement économique difficile
------------------------	--

Gestion d'Actifs et Banque Privée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de l'efficacité commerciale et opérationnelle de la Banque Privée dans un environnement contraint et maintien des synergies avec les réseaux de Banque de détail ▪ Intégration des activités de gestion d'actifs de Commerzbank
-----------------------------------	---

Au 30 juin 2020, les tests réalisés sur la base de la méthode et des hypothèses présentées précédemment ont conduit à déprécier l'intégralité des écarts d'acquisition attachés à l'UGT Activités de Marché et Services aux Investisseurs pour un montant de 684 millions d'euros présenté sur la ligne Variations de valeur des écarts d'acquisition du compte de résultat.

La valeur recouvrable de cette UGT est impactée par l'environnement macro-économique dégradé et des conditions de marché défavorables qui pénalisent les revenus des activités de marché, en particulier sur le périmètre Solutions d'investissement.

Pour les autres UGT, la valeur recouvrable reste supérieure à la valeur comptable.

Des tests de sensibilité sont par ailleurs réalisés pour mesurer l'impact de la variation de certaines hypothèses sur la valeur recouvrable de chaque UGT.

Au 30 juin 2020, compte tenu de l'évolution dans l'approche de calcul de la valeur recouvrable, reposant désormais sur une estimation de flux de trésorerie futurs selon deux scénarios dont l'un intègre déjà des paramètres stressés, les tests ont porté sur la mesure de l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation des pondérations retenues pour chaque scénario.

Les résultats de ces tests de sensibilité montrent qu'une pondération du scénario *SG Base* à 65% (au lieu de 70%) et du scénario *SG Prolonged* à 35% (au lieu de 30%) entraînerait une diminution de la valeur recouvrable totale des UGT de 0,8%, qui ne nécessiterait pas l'enregistrement de dépréciation additionnelle.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les données présentées dans la Note 3 s'entendent hors instruments financiers des filiales du secteur de l'assurance ; pour ces derniers, les informations sont présentées dans la Note 4.3.

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

SYNTHESE DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En M EUR)	30.06.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction	393 756	333 774	358 033	281 246
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	24 172		24 977	
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 219	71 339	2 729	82 883
Total	419 147	405 113	385 739	364 129
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	<i>119 170</i>	<i>113 627</i>	<i>111 818</i>	<i>97 895</i>

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

ACTIF

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Obligations et autres titres de dettes	30 430	26 080
Actions et autres instruments de capitaux propres	61 067	77 966
Prêts, créances et pensions livrées	132 771	117 956
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	169 488	135 849
Autres actifs de transaction	-	182
Total	393 756	358 033
<i>Dont titres prêtés</i>	<i>9 865</i>	<i>13 349</i>

(1) cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Dettes sur titres empruntés	36 342	38 950
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	5 142	3 518
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	743	1 466
Emprunts et pensions livrées	113 620	97 820
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	176 676	138 120
Autres passifs de transaction	1 251	1 372
Total	333 774	281 246

(1) cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. ACTIFS FINANCIERS EVALUES OBLIGATOIREMENT A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Obligations et autres titres de dettes	176	177
Actions et autres instruments de capitaux propres	2 598	2 492
Prêts, créances et pensions livrées	21 398	22 308
Total	24 172	24 977

Les prêts, créances et pensions livrées classés dans la catégorie Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat comprennent :

- des prêts dont les clauses contractuelles incluent des options de remboursement anticipé assorties d'indemnités compensatoires dont le montant ne reflète pas les variations des taux d'intérêt ;
- des prêts incluant des clauses d'indexation ne permettant pas de les qualifier de prêts basiques (SPP).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION

ACTIF

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Obligations et autres titres de dettes	38	1 458
Prêts, créances et pensions livrées	130	145
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	1 051	1 126
Total	1 219	2 729

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués des émissions structurées du groupe Société Générale.

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020		31.12.2019	
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	71 339	70 837	82 883	83 249

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré sur la période un gain de 570 millions d'euros. À cette date, l'évaluation du risque de crédit propre a généré en cumulé 253 millions d'euros de gain enregistrés directement en capitaux propres.

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION

DETAIL DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION

(En M EUR)	30.06.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	114 824	112 375	91 146	88 501
Instruments de change	18 911	21 040	18 036	18 354
Instruments sur actions et indices	31 548	37 957	22 318	26 141
Instruments sur matières premières	1 937	2 029	1 860	2 201
Dérivés de crédit	2 250	2 142	2 415	2 037
Autres instruments financiers à terme	18	1 133	74	886
Total	169 488	176 676	135 849	138 120

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

DETAIL DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE TRANSACTION (NOTIONNELS)

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Instruments de taux d'intérêt	11 655 578	11 988 127
Instruments fermes	9 762 990	9 959 001
<i>Swaps</i>	8 008 223	8 324 621
<i>Contrats à terme de taux</i>	1 754 767	1 634 380
Instruments conditionnels	1 892 588	2 029 126
Instruments de change	3 073 126	3 192 776
Instruments fermes	2 356 371	2 475 393
Instruments conditionnels	716 755	717 383
Instruments sur actions et indices	1 221 631	1 124 549
Instruments fermes	186 776	186 691
Instruments conditionnels	1 034 855	937 858
Instruments sur matières premières	39 591	96 900
Instruments fermes	34 363	83 509
Instruments conditionnels	5 228	13 391
Dérivés de crédit	242 019	246 006
Autres instruments financiers à terme	25 209	38 428
Total	16 257 154	16 686 786

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

Dans le cadre de la crise Covid-19, le Groupe n'a pas constaté d'inefficacité ou de disparition d'éléments couverts susceptibles d'entraîner un arrêt de ses relations de couverture.

DETAIL DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE

(En M EUR)	30.06.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur	21 125	12 464	16 617	9 981
Instruments de taux d'intérêt	21 124	12 458	16 616	9 981
Instruments de change	1	-	1	-
Instruments sur actions et indices	-	6	-	-
Couverture de flux de trésorerie	399	159	181	124
Instruments de taux d'intérêt	368	63	169	65
Instruments de change	31	83	10	46
Instruments sur actions et indices	-	13	2	13
Couverture d'investissement net	321	82	39	107
Instruments de change	321	82	39	107
Total	21 845	12 705	16 837	10 212

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts / emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

Enfin, dans le cadre de leur gestion des risques structurels de taux et de change, les entités du Groupe mettent en place des couvertures de juste valeur pour des portefeuilles d'actifs ou de passifs au titre du risque de taux ainsi que des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net à l'étranger au titre du risque de change.

DETAIL DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES DE COUVERTURE (NOTIONNELS)

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Instruments de taux d'intérêt	823 824	757 099
Instruments fermes	822 570	755 847
<i>Swaps</i>	742 518	755 775
<i>Contrats à terme de taux ⁽¹⁾</i>	80 052	72
Instruments conditionnels	1 254	1 252
Instruments de change	11 325	11 314
Instruments fermes	11 325	11 314
Instruments sur actions et indices	56	90
Instruments conditionnels	56	90
Total	835 205	768 503

(1) Des contrats à terme de taux (*Forward Rate Agreements et Futures*) d'une durée de 3 mois sont désormais mis en place par le Groupe afin de proroger la maturité de swaps souscrits à des fins de couverture de la marge nette d'intérêt. Cette évolution dans la gestion de la couverture génère mécaniquement une hausse des engagements sur ce type de contrats mais n'entraîne pas d'augmentation de son exposition au risque de taux d'intérêt.

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

SYNTHESE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Instruments de dettes	55 348	53 012
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	55 293	52 991
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	55	21
Actions et autres instruments de capitaux propres	258	244
Total	55 606	53 256
<i>Dont titres prêtés</i>	169	146

1. INSTRUMENTS DE DETTES

MOUVEMENTS DE LA PERIODE

<i>(En M EUR)</i>	2020
Solde au 1er janvier	53 012
Acquisitions / décaissements	18 522
Cessions / remboursements	(16 502)
Transferts suite à reclassement vers (ou depuis) une autre catégorie comptable	3
Variations de périmètre et autres	(236)
Variations de juste valeur de la période	1 016
Variations des créances rattachées	26
Différences de change	(493)
Solde au 30 juin	55 348

GAINS ET PERTES LATENTS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Gains latents	445	391
Pertes latentes	(217)	(186)
Total	228	205

Le montant des plus ou moins-values de cession des instruments de dettes, comptabilisées dans le compte de résultat, s'élève à 24 millions d'euros sur le premier semestre 2020 contre 56 millions d'euros sur le premier semestre 2019 (78 millions d'euros sur l'année 2019).

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le Groupe n'a choisi que de manière très exceptionnelle de désigner des instruments de capitaux propres pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	30.06.2020				31.12.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	81 245	137 959	5 064	224 268	89 037	129 130	4 017	222 184
Obligations et autres titres de dettes	26 141	3 434	855	30 430	22 645	2 976	459	26 080
Actions et autres instruments de capitaux propres	55 104	5 963	-	61 067	66 392	11 465	109	77 966
Prêts, créances et pensions livrées	-	128 562	4 209	132 771	-	114 507	3 449	117 956
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	182	-	182
Dérivés de transaction	64	163 188	6 236	169 488	191	132 572	3 086	135 849
Instruments de taux d'intérêt	-	110 586	4 238	114 824	6	88 868	2 272	91 146
Instruments de change	61	18 796	54	18 911	182	17 717	137	18 036
Instruments sur actions et indices	-	30 599	949	31 548	-	21 938	380	22 318
Instruments sur matières premières	-	1 912	25	1 937	-	1 784	76	1 860
Dérivés de crédit	-	1 280	970	2 250	-	2 195	220	2 415
Autres instruments financiers à terme	3	15	-	18	3	70	1	74
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	215	19 715	4 242	24 172	350	21 746	2 881	24 977
Obligations et autres titres de dettes	11	42	123	176	11	44	122	177
Actions et autres instruments de capitaux propres	204	288	2 106	2 598	339	185	1 968	2 492
Prêts, créances et pensions livrées	-	19 385	2 013	21 398	-	21 517	791	22 308
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3	1 151	65	1 219	1 296	1 320	113	2 729
Obligations et autres titres de dettes	3	2	33	38	1 296	162	-	1 458
Prêts, créances et pensions livrées	-	98	32	130	-	32	113	145
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	1 051	-	1 051	-	1 126	-	1 126
Dérivés de couverture	-	21 845	-	21 845	-	16 837	-	16 837
Instruments de taux d'intérêt	-	21 492	-	21 492	-	16 785	-	16 785
Instruments de change	-	353	-	353	-	50	-	50
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	2	-	2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	54 485	860	261	55 606	51 730	1 282	244	53 256
Instruments de dettes	54 485	805	3	55 293	51 730	1 261	-	52 991
Instruments de capitaux propres	-	-	258	258	-	-	244	244
Prêts et créances	-	55	-	55	-	21	-	21
Total	136 012	344 718	15 868	496 598	142 604	302 887	10 341	455 832

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	30.06.2020				31.12.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	5 935	150 134	1 029	157 098	5 001	136 800	1 325	143 126
Dettes sur titres empruntés	51	36 213	78	36 342	71	38 743	136	38 950
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	5 141	1	-	5 142	3 464	54	-	3 518
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	743	-	-	743	1 466	-	-	1 466
Emprunts et pensions livrées	-	112 672	948	113 620	-	96 631	1 189	97 820
Autres passifs de transaction	-	1 248	3	1 251	-	1 372	-	1 372
Dérivés de transaction	102	168 987	7 587	176 676	216	132 371	5 533	138 120
Instruments de taux d'intérêt	31	108 426	3 918	112 375	31	85 177	3 293	88 501
Instruments de change	55	20 844	141	21 040	175	18 064	115	18 354
Instruments sur actions et indices	-	34 768	3 189	37 957	-	24 529	1 612	26 141
Instruments sur matières premières	-	2 006	23	2 029	-	2 131	70	2 201
Dérivés de crédit	-	1 826	316	2 142	-	1 594	443	2 037
Autres instruments financiers à terme	16	1 117	-	1 133	10	876	-	886
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	33 911	37 428	71 339	-	38 160	44 723	82 883
Dérivés de couverture	-	12 705	-	12 705	-	10 212	-	10 212
Instruments de taux d'intérêt	-	12 521	-	12 521	-	10 045	-	10 045
Instruments de change	-	165	-	165	-	154	-	154
Instruments sur actions et indices	-	19	-	19	-	13	-	13
Total	6 037	365 737	46 044	417 818	5 217	317 543	51 581	374 341

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 31 décembre 2019	Acqui- sitions	Cessions / rembour- sements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30 juin 2020
Portefeuille de transaction	4 017	2 973	(673)	(956)	318	(573)	(1)	(41)	5 064
Obligations et autres titres de dettes	459	924	(576)	(160)	318	(71)	2	(41)	855
Actions et autres instruments de capitaux propres	109	-	-	(45)	-	(64)	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	3 449	2 049	(97)	(751)	-	(438)	(3)	-	4 209
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	3 086	146	(16)	(1 835)	3 213	1 650	(8)	-	6 236
Instruments de taux d'intérêt	2 272	21	-	(1 680)	2 457	1 165	3	-	4 238
Instruments de change	137	1	-	(31)	18	(64)	(7)	-	54
Instruments sur actions et indices	380	121	(16)	(102)	553	15	(2)	-	949
Instruments sur matières premières	76	3	-	-	-	(54)	-	-	25
Dérivés de crédit	220	-	-	(22)	185	589	(2)	-	970
Autres instruments financiers à terme	1	-	-	-	-	(1)	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	2 881	224	(37)	-	1 437	(328)	(3)	68	4 242
Obligations et autres instruments de dettes	122	2	(1)	-	-	(1)	1	-	123
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 968	124	(36)	-	(41)	21	(6)	76	2 106
Prêts, créances et pensions livrées	791	98	-	-	1 478	(348)	2	(8)	2 013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	113	117	(84)	(100)	-	31	-	(12)	65
Obligations et autres titres de dettes	-	117	(84)	-	-	-	-	-	33
Prêts, créances et pensions livrées	113	-	-	(100)	-	31	-	(12)	32
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	244	-	-	-	-	17	-	-	261
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Instruments de capitaux propres	244	-	-	-	-	17	-	(3)	258
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	10 341	3 460	(810)	(2 891)	4 968	797	(12)	15	15 868

PASSIFS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 31 décembre 2019	Emis- sions	Rembour- sements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30 juin 2020
Portefeuille de transaction	1 325	462	(392)	(180)	-	(182)	(4)	-	1 029
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	136	-	-	(26)	-	(28)	(4)	-	78
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et pensions livrées	1 189	462	(392)	(154)	-	(157)	-	-	948
Autres passifs de transaction	-	-	-	-	-	3	-	-	3
Dérivés de transaction	5 533	718	(108)	(2 230)	3 359	325	(1)	(9)	7 587
Instruments de taux d'intérêt	3 293	34	-	(2 053)	2 009	620	24	(9)	3 918
Instruments de change	115	-	-	(28)	14	40	-	-	141
Instruments sur actions et indices	1 612	684	(108)	(52)	1 232	(157)	(22)	-	3 189
Instruments sur matières premières	70	-	-	-	-	(46)	(1)	-	23
Dérivés de crédit	443	-	-	(97)	104	(132)	(2)	-	316
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	44 723	12 922	(12 626)	(8 942)	6 947	(5 550)	(34)	(12)	37 428
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	51 581	14 102	(13 126)	(11 352)	10 306	(5 407)	(39)	(21)	46 044

Au cours du premier semestre 2020, le Groupe a fait évoluer sa méthodologie de détermination de l'observabilité des données de marchés utilisées dans le calcul de la juste valeur des instruments financiers :

- L'observabilité est désormais déterminée d'une part à un niveau plus granulaire, et d'autre part prend en compte davantage de paramètres dans l'analyse, alors qu'elle était jusqu'à présent évaluée par famille de paramètres présentant des caractéristiques homogènes. Ces évolutions, visant à étendre et améliorer le dispositif en mesurant l'observabilité à une maille plus fine, ont entraîné un reclassement de certains instruments financiers du niveau 2 de juste valeur vers le niveau 3.
- Les règles de classification entre les niveaux 2 et 3 de juste valeur ont également été révisées afin de tenir compte de notion de significativité dans l'affectation, conformément aux dispositions de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » : les instruments financiers classés en niveau 3 sont désormais ceux valorisés à l'aide d'un modèle financier basé sur des paramètres de marché qui sont non observables ou qui ne sont observables que sur des marchés insuffisamment actifs, et dont l'influence est significative sur la juste valeur de l'instrument dans son ensemble. Au 31 décembre 2019, toute opération jugée non observable, selon les critères en vigueur à cette date, conduisait automatiquement au classement de l'instrument en niveau 3, indépendamment de la significativité du paramètre concerné. Cette seconde évolution a entraîné un reclassement de certains instruments financiers du niveau 3 vers le niveau 2.

4. METHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière des Activités de Marché en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement l'ensemble des contreparties concernées par les transactions de dérivés, en prenant en compte dans le calcul du montant afférant les caractéristiques individuelles des différents accords de compensation avec chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche, lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...);
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

INSTRUMENTS DE DETTES DETENUS, EMISSIONS STRUCTUREES DESIGNÉES A LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

PRETS ET CREANCES

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

5. ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 leur valorisation au bilan, ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

(En M EUR) Evaluation au bilan

Instruments cash et dérivés ⁽¹⁾	Evaluation au bilan		Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables min. et max.			
	Actif	Passif							
Actions / fonds	1 369	28 894	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	10%	132,7%		
					Dividendes des actions	0%	29,1%		
					Corrélations	-100%	97,8%		
					Volatilités des <i>Hedge funds</i>	7,6%	20%		
					Volatilités des <i>Mutual funds</i>	2,1%	26,1%		
Taux d'intérêts et / ou taux de change	11 558	16 811	Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent européens	Modèle de valorisation des produits à remboursements anticipés	Corrélations	-46,4%	90%		
					Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	0%	27,5%
					Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	55%	88,9%
					CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0%	100%
							Variance du taux de recouvrement des sous- jacents d'un émetteur unique	0%	100%
Crédit	970	316	Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0%	100%		
					Corrélation <i>quanto</i>	-50%	40%		
					<i>Spreads</i> de crédit	0 bps	1 000 bps		
Matières premières	25	23	Instruments sur paniers de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	-74,7%	93,8%		
Actions détenues à long terme	1 946	0	Actions détenues à des fins stratégiques	Actif net comptable, transactions récentes	Non applicable	-	-		
Total	15 868	46 044							

(1) Les instruments hybrides sont ventilés selon les principales données non observables.

6. SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 30 juin 2020 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond :

- soit à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM...) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable ;
- soit à l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 A UNE VARIATION « NORMEE » DES PARAMETRES NON OBSERVABLES

(En M EUR)	30.06.2020		31.12.2019	
	Impact négatif	Impact positif	Impact négatif	Impact positif
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	(63)	182	(9)	79
Volatilités des actions	(18)	60	0	19
Dividendes	(15)	42	(1)	13
Corrélations	(30)	72	(8)	43
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	0	0	0	0
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	0	8	0	4
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	(8)	34	(6)	43
Corrélations entre taux d'intérêt et / ou taux de change	(5)	30	(4)	41
Volatilités de change	(2)	4	(1)	2
Taux constants de remboursements anticipés	0	0	0	0
Corrélation entre taux d'inflation	(1)	0	(1)	0
Instruments de crédit et dérivés	0	8	(3)	13
Corrélation des temps de défaut	0	2	(3)	7
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0	0	0	0
Corrélation <i>quanto</i>	0	6	0	5
<i>Spreads</i> de crédit	0	0	0	1
Instruments dérivés sur matières premières	0	0	0	1
Corrélation entre matières premières	0	0	0	1
Actions détenues à long terme	NA	NA	NA	NA

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations « normées » ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur.

7. MARGE DIFFEREE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMETRES NON OBSERVABLES

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque cette juste valeur diffère du prix de transaction et que la méthode d'évaluation de l'instrument fait appel à un ou plusieurs paramètres de marché inobservables, la reconnaissance dans le compte de résultat de cette différence, représentative d'une marge commerciale, est différée dans le temps pour être reconnue, selon les cas, à la maturité de l'instrument, lors de la cession ou du transfert, au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou encore lorsque les paramètres de marché deviennent observables.

Le tableau ci-dessous présente le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à cette différence, diminué le cas échéant des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale de l'instrument.

<i>(En M EUR)</i>	2020
Marge différée au 1er janvier	1 151
Marge différée sur les transactions de l'exercice	475
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(434)
<i>Dont amortissement</i>	(262)
<i>Dont passage à des paramètres observables</i>	(10)
<i>Dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	(162)
Marge différée au 30 juin	1 192

NOTE 3.5 - PRETS, CREANCES ET TITRES AU COUT AMORTI

SYNTHESE DES ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020		31.12.2019	
	Valeur au bilan	dont dépréciations	Valeur au bilan	dont dépréciations
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	55 292	(29)	56 366	(24)
Prêts et créances sur la clientèle	458 500	(12 004)	450 244	(10 727)
Titres	14 877	(10)	12 489	(10)
Total	528 669	(12 043)	519 099	(10 761)

1. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires	26 129	20 717
Prêts et comptes	15 240	17 269
Titres reçus en pension livrée	13 652	18 168
Prêts subordonnés et participatifs	121	88
Créances rattachées	131	118
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciations ⁽¹⁾	55 273	56 360
Dépréciations pour risque de crédit	(29)	(24)
Réévaluation des éléments couverts	48	30
Total	55 292	56 366

(1) Au 30 juin 2020, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 36 millions d'euros contre 38 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

2. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires débiteurs	19 925	19 181
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	405 101	388 167
Opérations de location-financement	30 293	30 761
Titres reçus en pension livrée	11 261	19 541
Créances rattachées	3 457	2 937
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciations ⁽²⁾	470 037	460 587
Dépréciations pour risque de crédit	(12 004)	(10 727)
Réévaluation des éléments couverts	467	384
Total	458 500	450 244

(1) Ce montant inclut au 30 juin 2020 les prêts garantis par les Etats accordés au premier semestre.

(2) Au 30 juin 2020, le montant des prêts et créances classés en Etape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 17 459 millions d'euros contre 15 976 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les intérêts courus inclus dans ce montant sont limités aux intérêts comptabilisés en résultat par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de l'actif financier (cf. Note 3.7).

3. TITRES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Effets publics	6 890	6 005
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	7 821	6 390
Créances rattachées	95	85
Titres avant dépréciations	14 806	12 480
Dépréciations	(10)	(10)
Réévaluation des éléments couverts	81	19
Total	14 877	12 489

NOTE 3.6 - DETTES

1. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Comptes ordinaires	10 017	11 577
Dettes au jour le jour	3 919	3 680
Dettes à terme ⁽¹⁾	102 607	82 893
Dettes rattachées	109	186
Réévaluation des éléments couverts	312	308
Titres donnés en pension livrée	4 578	9 285
Total	121 542	107 929

(1) Ces postes incluent les dépôts à terme relatifs aux banques centrales.

2. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Comptes d'épargne à régime spécial	96 693	96 642
<i>A vue</i>	71 109	70 610
<i>A terme</i>	25 584	26 032
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	260 954	229 756
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	81 246	82 817
Dettes rattachées	715	441
Réévaluation des éléments couverts	198	196
Total dépôts clientèle	439 806	409 852
Titres donnés en pension à la clientèle	4 664	8 760
Total	444 470	418 612

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Bons de caisse	408	510
Emprunts obligataires	22 550	23 847
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	111 058	99 107
Dettes rattachées	549	776
Réévaluation des éléments couverts	1 696	928
Total	136 261	125 168
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	58 914	49 343

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En M EUR)	1er semestre 2020			2019			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	6 488	(2 968)	3 520	14 907	(7 850)	7 057	7 678	(4 137)	3 541
<i>Banques Centrales</i>	78	(39)	39	427	(181)	246	247	(93)	154
<i>Obligations et autres titres de dettes détenus / émis</i>	174	(872)	(698)	318	(2 096)	(1 778)	212	(1 089)	(877)
<i>Prêts / emprunts sur les établissements de crédit</i>	498	(512)	(14)	1 010	(1 632)	(622)	587	(886)	(299)
<i>Prêts / emprunts sur la clientèle</i>	5 438	(1 162)	4 276	12 053	(3 123)	8 930	6 087	(1 599)	4 488
<i>Dettes subordonnées</i>	-	(251)	(251)	-	(516)	(516)	-	(276)	(276)
<i>Prêts / emprunts de titres</i>	3	(6)	(3)	10	(6)	4	2	(2)	-
<i>Titres reçus / donnés en pension livrée</i>	297	(126)	171	1 089	(296)	793	543	(192)	351
Instruments dérivés de couverture	3 312	(2 375)	937	6 433	(4 632)	1 801	3 058	(2 129)	929
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	229	(2)	227	752	(1)	751	340	-	340
Opérations de location	578	(21)	557	1 178	(44)	1 134	581	(22)	559
<i>Location immobilière</i>	90	(21)	69	189	(43)	146	95	(22)	73
<i>Location mobilière</i>	488	-	488	989	(1)	988	486	-	486
Sous-total produits / charges d'intérêts sur instruments évalués suivant la méthode du TIE	10 607	(5 366)	5 241	23 270	(12 527)	10 743	11 657	(6 288)	5 369
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat	226	-	226	442	-	442	201	-	201
Total produits / charges d'intérêts	10 833	(5 366)	5 467	23 712	(12 527)	11 185	11 858	(6 288)	5 570
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	130	-	130	280	-	280	154	-	154

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat devrait être appréhendé globalement.

NOTE 3.8 - DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les principes d'évaluation des pertes de crédit attendues publiés dans les états financiers du Document d'Enregistrement Universel 2020 continuent d'être appliqués dans les comptes consolidés semestriels. Cependant, certaines modalités de mise en œuvre de ces principes ont été ajustées afin de tenir compte du contexte de crise Covid-19.

Les principales évolutions du semestre sont présentées ci-après.

MISE A JOUR DES MODELES ET PARAMETRES D'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Au premier trimestre 2020, compte tenu du caractère récent de la crise et du volume limité des informations disponibles, les modèles et paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues n'avaient pas été mis à jour. Pour refléter les premiers effets de la crise, le montant des pertes de crédit attendues avait donc fait l'objet d'ajustements à dire d'expert ciblés sur les principaux secteurs d'activité fragilisés.

Au 30 juin 2020, les modèles et les paramètres utilisés ont été révisés sur la base de nouveaux scénarios économiques décrits dans le paragraphe 5 de la Note 1.

AJUSTEMENTS DE MODELES

Les modèles d'estimation des pertes de crédit attendues ne permettaient pas en l'état de refléter avec exactitude, dans la détermination des taux de défaut futur, les incertitudes économiques liées à la crise actuelle.

Le Groupe a donc procédé à certains ajustements dans ses modèles pour traduire au mieux l'impact des scénarios sur les pertes de crédit attendues.

Ces ajustements ont en premier lieu porté sur les variables macro-économiques utilisées pour le calibrage des probabilités de défaut :

▪ Ajustement des PIB

Les mesures de confinement prises par les gouvernements ont causé une chute brutale de l'activité économique qui se traduit par une importante volatilité des taux de croissance trimestrielle du PIB (en glissement annuel) dans les prévisions pour les années 2020 et 2021 dans les pays où le Groupe opère.

Par ailleurs, les autorités ont adopté des mesures de soutien financier aux ménages et aux entreprises pour les aider à faire face à cette dégradation soudaine de l'activité. Dès lors, il semble probable qu'un décalage temporel apparaisse entre la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédit et celle de l'activité, la première étant retardée par rapport à la seconde.

Afin de prendre en compte ce décalage, le Groupe a révisé ses modèles en retenant pour les années 2020 et 2021 la moyenne (logarithmique) des variations du PIB par rapport à une base 100 en 2019. Par exemple, pour la France, si on retient un PIB à 94,2 en 2020 puis 99,9 en 2021 dans le scénario central *SG Base*, le PIB sera lissé à 96,8 sur ces deux années.

Cet ajustement est appliqué à chacun des quatre scénarios (*SG Quick Exit*, *SG Base*, *SG Prolonged* et *SG Tail Risk*) pour les séries de PIB utilisées dans la modélisation des pertes de crédit attendues (cf. paragraphe 5 de la Note 1).

Le tableau ci-dessous présente les taux de croissance des PIB ajustés utilisés dans les modèles d'estimation des pertes de crédit attendues (en pourcentages) :

Combinaison des 4 scénarios après ajustements :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Zone Euro	1,2	(5,8)	(5,8)	0,5	1,0	1,4
France	1,3	(4,6)	(4,6)	0,6	1,0	1,4
Etats-Unis	2,3	(5,2)	(5,2)	0,8	1,6	2,1
Chine	6,1	2,7	2,7	4,4	4,5	4,5

▪ **Ajustement du taux de marge des entreprises françaises**

En France, le choc économique lié à la pandémie a entraîné une baisse du taux de marge des entreprises. Selon les économistes du Groupe, ce taux de marge dégradé ne tient néanmoins pas suffisamment compte des mesures de soutien de l'Etat pour atténuer leurs difficultés financières, notamment au travers du mécanisme des PGE. Pour mieux traduire l'effet de ces mesures, un *add-on* de 1,2 point de marge supplémentaire a été intégré dans l'ensemble des scénarios pour l'année 2020 sur le taux de marge des entreprises françaises. En revanche, aucun *add-on* n'a été appliqué sur le reste de l'horizon de prévisions des pertes de crédit attendues.

Il est à noter que si le gouvernement devait mettre fin à une partie des mesures de soutien mises en place au second trimestre 2020, le Groupe serait amené à revoir à la baisse l'*add-on* sur le taux de marge des entreprises françaises.

En complément des ajustements sur les variables macro-économiques, des corrections ont été apportées sur les probabilités de défaut retenues sur certains périmètres (baisse de 15% à dire d'expert), le Groupe considérant que les données issues des modèles sur ces périmètres étaient surestimées par rapport aux anticipations.

Au 30 juin 2020, les ajustements ainsi apportés aux variables macro-économiques et aux probabilités de défaut ont eu pour effet de réduire de 236 millions d'euros le montant des dépréciations et provisions pour risque de crédit.

AJUSTEMENTS SECTORIELS

Les différents modèles d'estimation des pertes de crédit attendues peuvent être complétés par des ajustements sectoriels majorant ou minorant le montant des pertes de crédit attendues. Ces ajustements permettent de mieux anticiper le cycle de défaut ou de reprise de certains secteurs cycliques. Au cours du second trimestre, ces ajustements ont été revus et complétés pour tenir compte du risque spécifique sur des secteurs particulièrement touchés par la crise Covid-19. Le montant total des ajustements sectoriels s'élève ainsi à 344 millions d'euros au 30 juin 2020 (244 millions d'euros au 31 décembre 2019).

AJUSTEMENTS SUR LES ENCOURS EN METHODE SIMPLIFIEE

Pour le périmètre d'entités ne disposant pas de modèles développés permettant d'estimer les corrélations entre variables macro-économiques et taux de défaut, des ajustements ont également été effectués pour refléter la dégradation du risque de crédit sur certains portefeuilles lorsque cette dégradation n'a pas pu être appréhendée par une analyse ligne à ligne des encours. Le montant de ces ajustements s'élève à 129 millions d'euros au 30 juin 2020 (78 millions au 31 décembre 2019).

MESURES DE SOUTIEN COVID-19

Pour soutenir les clients fragilisés par la crise, deux principales mesures de soutien ont été prises en lien avec les autorités publiques :

- des moratoires ont été accordés afin de différer de quelques mois le remboursement d'échéances de prêts (principal et intérêts) ;
- des prêts garantis par les Etats ont été octroyés. En France, des PGE ont été proposés dans le cadre des dispositions de la loi de finance rectificative pour 2020 et des conditions fixées par l'arrêté du 23 mars 2020 : il s'agit de financements consentis à prix coûtant et garantis par l'Etat jusqu'à 90%.

Le détail de ces mesures de soutien, les enjeux financiers associés ainsi que les traitements comptables retenus sont présentés dans le paragraphe 5 de la note 1 dédié aux conséquences de la crise Covid-19 sur les états financiers du Groupe.

SYNTHESE DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9	9
Dépréciation des actifs financiers au coût amorti	12 309	10 976
<i>Prêts, créances et titres au coût amorti</i>	12 043	10 761
<i>Autres actifs au coût amorti ⁽¹⁾</i>	266	215
Total dépréciations des actifs financiers	12 318	10 985
Provisions sur engagements de financement	354	244
Provisions sur engagements de garantie	475	396
Total provisions pour risque de crédit	829	640

(1) Dont 176 millions d'euros de dépréciations sur créances de location simple au 30 juin 2020 contre 145 millions d'euros au 31 décembre 2019. Conformément à l'approche simplifiée autorisée par la norme, ces dépréciations sont évaluées à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité. Ces créances sont présentées dans le poste Autres débiteurs divers (cf. Note 4.4).

1. DEPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

DETAIL DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2020
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	1	-	-	-		-	1
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	-	-	-	-		-	-
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	8	-	-	-	-	-	8
Total	9	-	-	-	-	-	9
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	902	764	(492)	272		(16)	1 158
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	1 042	1 270	(786)	484		(12)	1 514
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	9 032	2 864	(1 685)	1 179	(474)	(100)	9 637
Total	10 976	4 898	(2 963)	1 935	(474)	(128)	12 309
<i>Dont créances de location financement et assimilées</i>	742	217	(96)	121	(22)	(18)	823
<i>Dépréciations sur encours sains (Etape 1)</i>	90	34	(18)	16		(2)	104
<i>Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)</i>	91	79	(27)	52		(6)	137
<i>Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)</i>	561	104	(51)	53	(22)	(10)	582

VARIATION DES DEPRECIATIONS EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENCOURS DES ACTIFS FINANCIERS

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2019	Production et Acquisition	Décompta- bilisation ⁽¹⁾	Transfert entre étape de dépréciation	Autres variations	Stock au 30.06.2020
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	1	-	-	-	0	1
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	8	-	-	-	0	8
Total	9	-	-	-	-	9
Actifs financiers au coût amorti						
Dépréciations sur encours sains (Etape 1)	902	290	(150)	(132)	248	1 158
Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)	1 042	308	(147)	416	(105)	1 514
Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)	9 032	59	(598)	641	503	9 637
Total	10 976	657	(895)	925	646	12 309
<i>Dont créances de location financement et assimilées</i>	742	24	53	46	(42)	823
<i>Dépréciations sur encours sains (Etape 1)</i>	90	12	-	(8)	10	104
<i>Dépréciations sur encours dégradés (Etape 2)</i>	91	10	2	28	6	137
<i>Dépréciations sur encours douteux (Etape 3)</i>	561	2	51	26	(58)	582

(1) Cette colonne inclut les remboursements, les cessions et les abandons des créances.

2. PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

DETAIL DES PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET SUR ENGAGEMENTS DE GARANTIE

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2020
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	102	129	(72)	57	-	159
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	105	133	(81)	52	-	157
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	37	44	(59)	(15)	16	38
Total	244	306	(212)	94	16	354
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	34	38	(17)	21	(1)	54
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	80	50	(16)	34	-	114
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	282	94	(43)	51	(26)	307
Total	396	182	(76)	106	(27)	475

VARIATION DES PROVISIONS EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2019	Production et Acquisition	Décomptabilisation ⁽¹⁾	Transfert entre étapes de dépréciation	Autres variations	Stock au 30.06.2020
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	102	41	(39)	(4)	59	159
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	105	8	(30)	74	0	157
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	37	5	(23)	1	18	38
Total	244	54	(92)	71	77	354
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Etape 1)	34	10	(7)	(2)	19	54
Provisions sur encours dégradés (Etape 2)	80	3	(6)	21	16	114
Provisions sur encours douteux (Etape 3)	282	6	(39)	10	48	307
Total	396	19	(52)	29	83	475

(1) Cette colonne inclut les remboursements, les cessions et les abandons de créances.

La hausse des dépréciations et des provisions pour risque de crédit de 1 522 millions d'euros sur le premier semestre 2020 est essentiellement liée :

- à la mise à jour des modèles et des paramètres d'estimation des pertes de crédit attendues pour 636 millions d'euros sur les Etapes 1 et 2, tenant compte de l'ensemble des ajustements précités ;
- aux nombreuses dégradations de notes et au transfert d'encours en Etape 2 notamment sur le segment Entreprises (+95%, soit +11,9 milliards d'euros) compte tenu du contexte économique dégradé ;
- à une augmentation des encours douteux (Etape 3) sur le portefeuille Entreprises (+10%) ainsi qu'un nombre significatif de dotations complémentaires sur les encours douteux.

3. COUT DU RISQUE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Dotations nettes pour dépréciation	(1 935)	(1 202)	(535)
<i>Sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	-	2	2
<i>Sur actifs financiers au coût amorti</i>	(1 935)	(1 204)	(537)
Dotations nettes aux provisions	(200)	12	15
<i>Sur engagements de financement</i>	(94)	47	22
<i>Sur engagements de garantie</i>	(106)	(35)	(7)
Pertes non couvertes sur les créances irrécouvrables	(73)	(292)	(127)
Récupérations sur les créances irrécouvrables	49	184	69
Produit des garanties non prises en compte dans les dépréciations ⁽¹⁾	60	20	-
Total	(2 099)	(1 278)	(578)

(1) Le produit des garanties non prises en compte dans les dépréciations correspond aux garanties financières reçues dans le cadre d'opérations de transfert de risque de crédit à des entités externes au Groupe. Ces opérations de transfert ont été initiées au deuxième semestre 2019.

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

1. ACTIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	
	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	55 292	55 298
Prêts et créances sur la clientèle	458 500	459 245
Titres	14 877	15 063
Total	528 669	529 606

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2019	
	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	56 366	56 370
Prêts et créances sur la clientèle	450 244	451 398
Titres	12 489	12 705
Total	519 099	520 473

2. PASSIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	
	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	121 542	121 418
Dettes envers la clientèle	444 470	444 474
Dettes représentées par un titre	136 261	136 617
Dettes subordonnées	14 662	14 664
Total	716 935	717 173

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2019	
	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	107 929	107 976
Dettes envers la clientèle	418 612	418 705
Dettes représentées par un titre	125 168	125 686
Dettes subordonnées	14 465	14 467
Total	666 174	666 834

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITES

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020			2019			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	80	(62)	18	157	(149)	8	76	(73)	3
Opérations avec la clientèle	1 402	-	1 402	3 072	-	3 072	1 540	-	1 540
Opérations sur instruments financiers	1 179	(1 230)	(51)	2 261	(2 351)	(90)	1 100	(1 148)	(48)
Opérations sur titres	280	(558)	(278)	523	(1 019)	(496)	204	(467)	(263)
Opérations sur marchés primaires	60	-	60	126	-	126	65	-	65
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	839	(672)	167	1 612	(1 332)	280	831	(681)	150
Engagements de financement et de garantie	379	(123)	256	772	(213)	559	385	(99)	286
Prestations de services diverses	1 250	(502)	748	2 806	(1 098)	1 708	1 433	(545)	888
Commissions de gestion d'actifs	294	-	294	610	-	610	287	-	287
Commissions sur moyens de paiement	385	-	385	914	-	914	450	-	450
Commissions sur produits d'assurance	128	-	128	241	-	241	115	-	115
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	38	-	38	80	-	80	37	-	37
Autres commissions	405	(502)	(97)	961	(1 098)	(137)	544	(545)	(1)
Total	4 290	(1 917)	2 373	9 068	(3 811)	5 257	4 534	(1 865)	2 669

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

(En M EUR)	1er semestre 2020			2019			1er semestre 2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	25	(1)	24	96	-	96	48	(1)	47
Activités de location immobilière	24	(10)	14	48	(34)	14	41	(13)	28
Activités de location mobilière ⁽¹⁾	5 125	(3 676)	1 449	10 889	(7 758)	3 131	5 331	(3 782)	1 549
Autres activités	229	(907)	(678)	596	(1 993)	(1 397)	212	(886)	(674)
Total	5 403	(4 594)	809	11 629	(9 785)	1 844	5 632	(4 682)	950

(1) Il s'agit principalement des produits et charges liés aux activités de location longue durée et gestion de flotte de véhicules.

NOTE 4.3 - ACTIVITES D'ASSURANCE

1. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

DETAIL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Provisions techniques des entreprises d'assurance	136 718	140 155
Passifs financiers d'assurance	3 983	4 104
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	769	834
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat (option juste valeur)</i>	3 214	3 270
Total	140 701	144 259

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Provisions techniques des contrats d'assurance-vie en unités de compte	31 997	32 611
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	93 363	94 714
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 583	1 556
Participation aux bénéfices différée passive	9 775	11 274
Total	136 718	140 155
Part des réassureurs	(749)	(750)
Provisions techniques nettes de la part des réassureurs	135 969	139 405

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le *Liability Adequacy Test* (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 30 juin 2020. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants. Le résultat de ce test au 30 juin 2020 n'a pas mis en évidence d'insuffisance des passifs techniques.

2. PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

DETAIL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	361	268
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	50	37
<i>Dérivés de transaction</i>	311	231
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (option juste valeur)	63 847	65 718
<i>Obligations et autres instruments de dettes</i>	31 523	31 719
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	32 018	33 694
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	306	305
Instrument dérivé de couverture	457	438
Actifs financiers disponibles à la vente	92 014	91 899
<i>Instruments de dettes</i>	76 050	75 839
<i>Instruments de capitaux propres</i>	15 964	16 060
Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽²⁾	5 880	5 867
Prêts et créances sur la clientèle	79	92
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	36	80
Placements immobiliers	545	576
Total des placements des activités d'assurance ⁽¹⁾⁽²⁾	163 219	164 938

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

(2) Dont 1 137 millions d'euros de comptes ordinaires au 30 juin 2020 (après élimination des opérations intragroupe) contre 1 126 millions d'euros au 31 décembre 2019.

ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS EN FONCTION DE LEURS CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des actifs financiers inclus dans les Placements des activités d'assurance en distinguant ceux dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments basiques).

	30.06.2020					
	Valeur comptable			Juste valeur		
	Instruments basiques	Autres instruments	Total	Instruments basiques	Autres instruments	Total
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	64 208	64 208	-	64 208	64 208
Instruments dérivés de couverture	-	457	457	-	457	457
Actifs financiers disponibles à la vente	72 236	19 778	92 014	72 236	19 778	92 014
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 770	3 110	5 880	2 945	3 182	6 127
Prêts et créances sur la clientèle	79	-	79	77	-	77
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	36	-	36	36	-	36
Total des placements financiers	75 121	87 553	162 674	75 294	87 625	162 919

	31.12.2019					
	Valeur comptable			Juste valeur		
	Instruments basiques	Autres instruments	Total	Instruments basiques	Autres instruments	Total
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	65 986	65 986	-	65 986	65 986
Instruments dérivés de couverture	-	438	438	-	438	438
Actifs financiers disponibles à la vente	72 349	19 550	91 899	72 349	19 550	91 899
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 805	3 062	5 867	3 012	3 178	6 190
Prêts et créances sur la clientèle	92	-	92	90	-	90
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	80	80	-	80	80
Total des placements financiers	75 246	89 116	164 362	75 451	89 232	164 683

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN JUSTE VALEUR

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	50	308	3	361
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	56 582	6 898	367	63 847
Instruments dérivés de couverture	-	457	-	457
Actifs financiers disponibles à la vente	84 395	7 405	214	92 014
Total	141 027	15 068	584	156 679

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	37	190	41	268
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	58 874	6 483	361	65 718
Instruments dérivés de couverture	-	438	-	438
Actifs financiers disponibles à la vente	84 435	7 252	212	91 899
Total	143 346	14 363	614	158 323

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(En M EUR)</i>	2020
Solde au 1er janvier	91 899
Acquisitions	5 631
Cessions / remboursements	(3 844)
Transferts en actifs financiers détenus jusqu'à échéance	3
Variations de périmètre et autres	(604)
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	(839)
Pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisés en résultat	(161)
Différences de change	(71)
Solde au 30 juin	92 014

La crise sanitaire Covid-19 a entraîné une crise économique qui a conduit le Groupe à constater des pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente pour un montant de 161 millions d'euros au premier semestre 2020.

Ces dépréciations comptabilisées dans le compte de résultat au sein du Produit net des activités d'assurance portent pour l'essentiel sur des parts d'OPCVM et des actions en situation de moins-values latentes prolongée ; elles sont majoritairement compensées par des reprises de provisions pour participation aux bénéfices différée dans le compte de résultat au 30 juin 2020.

Aucun risque de contrepartie significatif n'a été identifié sur les instruments de dettes au 30 juin 2020.

GAINS ET PERTES LATENTS DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	30.06.2020		
<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	626	(30)	596
<i>Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	1 595	(225)	1 370
<i>Sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	7 637	(367)	7 270
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(8 606)	562	(8 044)

	31.12.2019		
<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	556	(30)	526
<i>Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	2 047	(75)	1 972
<i>Sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	7 921	(240)	7 681
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(9 412)	285	(9 127)

3. PRODUIT NET DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges des activités d'assurance et des placements associés présentés sur une ligne dédiée du Produit net bancaire : Produit net des activités d'assurance (après élimination des opérations intragroupe).

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Primes nettes	5 388	14 188	6 919
Produits nets des placements	744	3 655	1 812
Charges de prestations (y compris variations de provisions) ⁽¹⁾	(5 185)	(15 736)	(7 721)
Autres produits (charges) nets techniques	91	(182)	(112)
Produit net des activités d'assurance	1 038	1 925	898
Charges de financement	(3)	(5)	(2)
Produit net bancaire des entités d'assurance	1 035	1 920	896

(1) Dont -805 millions d'euros au titre de la participation aux bénéfices différée au 30 juin 2020.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	59 999	48 630
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	5 545	6 915
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 200	1 084
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	9 007	10 065
Autres débiteurs divers – assurance	1 839	1 653
Total brut	77 590	68 347
Dépréciations	(394)	(302)
<i>Pour risque de crédit sur créances de location simple</i>	<i>(176)</i>	<i>(145)</i>
<i>Pour risque de crédit sur biens acquis par adjudication</i>	<i>(90)</i>	<i>(70)</i>
<i>Pour autres risques</i>	<i>(128)</i>	<i>(87)</i>
Total net	77 196	68 045

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette, le cas échéant, des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales et produits à recevoir de commissions et des autres activités. Les créances de location simple représentent 921 millions d'euros au 30 juin 2020.

2. AUTRES PASSIFS

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	60 420	49 321
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	7 252	7 356
Charges à payer sur engagements sociaux	1 664	2 364
Dettes locative	2 172	2 251
Produits constatés d'avance	1 617	1 596
Autres créditeurs divers ⁽²⁾	11 893	13 194
Autres créditeurs divers - assurance	9 097	8 980
Total	94 115	85 062

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs et les charges à payer de commissions et d'autres activités.

NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

1. FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Rémunérations du personnel	(3 268)	(7 240)	(3 736)
Charges sociales et fiscales	(786)	(1 660)	(813)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(338)	(759)	(353)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(47)	(10)	(26)
Participation, intéressement, abondement et décote	(58)	(286)	(163)
Total	(4 497)	(9 955)	(5 091)
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en actions</i>	<i>(60)</i>	<i>(171)</i>	<i>(58)</i>

2. DETAIL DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

(En M EUR)	Stock au 31.12.2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Ecarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2020
Avantages postérieurs à l'emploi	1 620	43	(14)	29	(28)	(29)	16	1 608
Autres avantages à long terme	440	70	(19)	51	(47)	-	1	445
Indemnités de fin de contrat de travail	356	22	(24)	(2)	(59)	-	(10)	285
Total	2 416	135	(57)	78	(134)	(29)	7	2 338

3. DESCRIPTION DES PLANS 2020 D'AVANTAGES EN ACTIONS

PLAN 2020 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾

Autorisation des actionnaires	23.05.2018
Décision du Conseil d'Administration	12.03.2020
Nombre d'actions attribuées	1 175 726
Nombre d'actions restantes au 30.06.2020	1 174 982
Période d'acquisition des droits	12.03.2020 - 31.03.2023
Conditions de performance ⁽²⁾	oui
Juste valeur (% du cours du titre de l'attribution)	72,4%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(1) Hors actions attribuées dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe et définie en conformité avec la Directive européenne CRD4 applicable depuis le 1er janvier 2014 (dite population régulée).

(2) Pour l'ensemble du Groupe, les conditions sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le Résultat Net Part du Groupe (RNPG).

PLAN 2020 D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾

Date d'Assemblée	23.05.2018	
Date du Conseil d'administration	12.03.2020	
Nombre total d'actions attribuées	1 369 688	
Périodes d'acquisition des droits		
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2022
	2 ^{nde} tranche	31.03.2023
<i>Sous-plan 4</i>	31.03.2023	
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2024
	2 ^{nde} tranche	31.03.2025
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2024
	2 ^{nde} tranche	31.03.2026
Dates de fin de période de conservation		
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	01.10.2022
	2 ^{nde} tranche	01.10.2023
<i>Sous-plan 4</i>	01.10.2023	
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	01.10.2024
	2 ^{nde} tranche	01.10.2025
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	01.04.2025
	2 ^{nde} tranche	01.04.2027
Conditions de performance ⁽²⁾	oui	
Juste valeur (en EUR) ⁽³⁾		
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	11,62
	2 ^{nde} tranche	10,76
<i>Sous-plan 4</i>	10,76	
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	9,2
	2 ^{nde} tranche	8,8
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	6,3
	2 ^{nde} tranche	5,9

(1) Au titre du plan annuel d'intéressement à long terme des collaborateurs et des attributions dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des populations régulées au sens de la réglementation bancaire (y compris mandataires sociaux et membres du Comité de direction).

(2) Les conditions de performance applicables sont basées sur le niveau de profitabilité du Groupe, et du métier ou de l'activité.

(3) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

NOTE 6 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

1. DETAIL DE LA CHARGE D'IMPOT

(En M EUR)	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Charge fiscale courante	(380)	(968)	(582)
Charge fiscale différée	(232)	(296)	(63)
Total	(612)	(1 264)	(645)

RECONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPOT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPOT EFFECTIF

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte du montant de 650 millions d'euros d'actifs d'impôts différés qui ne peuvent plus être reconnus au 30 juin 2020 au sein du groupe fiscal France.

(En M EUR)	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(87)	5 339	2 707
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	32,02%	34,43%	34,43%
Différences permanentes	(51,90)%	(4,34)%	(2,51)%
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	(15,15)%	2,74%	2,72%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	126,44%	(9,13)%	(10,51)%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	(48,16)%	(0,03)%	(0,32)%
Taux effectif Groupe	43,25%	23,67%	23,81%

Conformément aux dispositions fiscales françaises qui définissent le taux normal de l'impôt sur les sociétés, ce dernier sera abaissé progressivement pour atteindre 25 % en 2022 selon la trajectoire suivante pour les entreprises redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 millions d'euros (article 219 du Code Général des Impôts) :

- pour les exercices ouverts du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 un taux normal d'IS de 31% auquel s'ajoutera toujours la Contribution Sociale sur les Bénéfices (CSB) de 3,3% ;
- pour les exercices ouverts du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 un taux normal d'IS de 27,5% auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3%.

Les impôts différés sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la CSB) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : à 32,02% en 2020, 28,41% en 2021 et à 25,83% en 2022 et au-delà ;
- pour les résultats relevant du régime long terme à 0% sous réserve de la réintégration d'une quote-part de frais et charges de 12% : de 3,84% en 2020, 3,41% en 2021 et à 3,10% en 2022 et au-delà.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute uniquement si la société réalise une plus-value nette à long terme au titre de l'exercice de cession des titres de participation.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5%.

2. DETAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

ACTIFS D'IMPOTS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Créances d'impôts exigibles	661	1 038
Actifs d'impôts différés	4 391	4 741
<i>Dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	2 223	2 659
<i>Dont impôts différés sur différences temporaires</i>	2 168	2 082
Total	5 052	5 779

PASSIFS D'IMPOTS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	31.12.2019
Dettes d'impôts exigibles	387	602
Provisions pour risques fiscaux	95	101
Passifs d'impôts différés	757	706
Total	1 239	1 409

Le Groupe effectue chaque année une revue des pertes fiscales reportables en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de cette dernière. Pour cela, les résultats fiscaux sont déterminés sur la base des projections 2020-2023 des performances des métiers. Les résultats fiscaux tiennent compte par ailleurs des retraitements comptables et fiscaux (dont le retournement des bases d'impôts différés actifs et passifs sur différences temporaires) applicables aux entités et juridictions concernées. Ces derniers sont déterminés d'une part sur la base d'un historique de résultats fiscaux et d'autre part, en s'appuyant sur l'expertise fiscale du Groupe. Une extrapolation est réalisée à compter de l'année 2024 (correspondant à une année « normative ») et jusqu'à un horizon de temps jugé raisonnable et dépendant de la nature des activités réalisées au sein de chaque entité fiscale.

Par principe, l'appréciation des facteurs macro-économiques retenus, ainsi que les estimations internes utilisées pour déterminer les résultats fiscaux comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation sur l'horizon d'absorption des pertes. Ces risques et incertitudes concernent notamment les possibilités de changement des règles fiscales applicables (tant pour le calcul du résultat fiscal que pour les règles d'imputation des pertes fiscales reportables), ou la réalisation des hypothèses retenues.

Au 30 juin 2020, le Groupe a réalisé une revue spécifique des pertes fiscales reportables en intégrant les conséquences et les incertitudes générées par la crise Covid-19 dans les projections des résultats fiscaux. Dans ce contexte, ces projections ont été révisées en s'appuyant sur deux scénarios macro-économiques (un scénario central *SG Base* pondéré à 70% et un scénario plus pessimiste de crise sanitaire prolongée *SG Prolonged* pondéré à 30%, présentés dans la Note 1) établis par les économistes du Groupe.

Ces projections font apparaître un risque de non-récupération partielle au sein du groupe fiscal France sur un horizon de temps raisonnable. En conséquence, des actifs d'impôts différés ne peuvent plus être reconnus à fin juin 2020 à hauteur de 650 millions d'euros. Cela fait notamment suite aux impacts de la

crise Covid-19 sur la génération de revenus des activités de marché en 2020 ainsi qu'à la baisse de perspectives de revenus dans la trajectoire financière tenant compte des effets de la crise. Cette variation est présentée sur la ligne Impôts différés sur reports déficitaires.

Des tests de sensibilité sont par ailleurs réalisés pour mesurer l'impact de la variation de certaines hypothèses sur la recouvrabilité des actifs d'impôts différés. Les résultats de ces tests de sensibilité montrent qu'une pondération du scénario *SG Base* à 65% (au lieu de 70%) et du scénario *SG Prolonged* à 35% (au lieu de 30%) entraînerait une diminution de la valeur des actifs d'impôts différés de 56 millions d'euros.

3. VENTILATION PAR GROUPE FISCAL DES IMPOTS DIFFERES SUR REPORTS DEFICITAIRES PRESENTS A L'ACTIF DU BILAN

Au 30 juin 2020, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2020	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	2 223	-	-
<i>Groupe fiscal France</i>	<i>1 812</i>	<i>Illimité ⁽¹⁾</i>	<i>12 ans</i>
<i>Groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique</i>	<i>338</i>	<i>20 ans ⁽²⁾</i>	<i>7 ans</i>
<i>Autres</i>	<i>73</i>	-	-

(1) *En application de la loi de Finances 2013, l'imputation des déficits est plafonnée à 1 million d'euros majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.*

(2) *Déficits générés avant le 31 décembre 2011.*

Au 30 juin 2020, les principaux impôts différés non reconnus à l'actif du bilan s'élèvent à 1 150 millions d'euros (contre 467 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ces derniers concernent notamment le groupe fiscal France pour 650 millions d'euros (contre un montant nul au 31 décembre 2019), le groupe fiscal Etats-Unis d'Amérique pour 411 millions d'euros (contre 413 millions d'euros au 31 décembre 2019) et l'entité SG Singapour pour 69 millions d'euros (contre 35 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ces actifs d'impôts différés pourront être reconnus au bilan quand il deviendra probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération.

S'agissant du traitement fiscal de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel, Société Générale considère que la décision de la cour d'appel de Versailles du 23 septembre 2016 n'est pas de nature à remettre en cause son bien-fondé au regard de l'avis du Conseil d'Etat de 2011 et de sa jurisprudence constante. En conséquence, Société Générale considère que la perte fiscale afférente demeure imputable sur des bénéfices imposables futurs.

Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Economie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la banque. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ET RESERVES LIEES

(En M EUR)	30.06.2020	31.12.2019
Capital souscrit	1 067	1 067
Primes et réserves liées	21 441	21 417
Elimination des titres autodétenus	(424)	(515)
Total	22 084	21 969

ACTIONS ORDINAIRES EMISES PAR SOCIETE GENERALE S.A.

(En nombre d'actions)	30.06.2020	31.12.2019
Actions ordinaires	853 371 494	853 371 494
<i>Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾</i>	<i>2 238 415</i>	<i>3 706 880</i>
<i>Dont actions détenues par le personnel</i>	<i>66 380 200</i>	<i>57 369 330</i>

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2020, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 066 714 367,50 euros et se compose de 853 371 494 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

2. TITRES AUTODETENUS

Au 30 juin 2020, les 8 787 800 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 1,03% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 424 millions d'euros, dont 335 millions d'euros au titre des activités de transaction.

L'évolution de l'autocontrôle sur le 1er semestre 2020 s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des fonds propres	Total
Cessions nettes d'achats	-	40	51	91
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	-	(4)	(55)	(59)

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

Au 30 juin 2020, le montant des instruments de capitaux propres émis par le Groupe est de 8 031 millions d'euros. L'évolution au premier semestre 2020 s'explique par le remboursement d'un instrument super subordonné en dollar américain pour un montant de 1 102 millions d'euros.

4. EFFET DES VARIATIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les effets des variations du périmètre de consolidation enregistrés dans les Capitaux propres part du Groupe pour 91 millions d'euros se rapportent principalement à la revalorisation de la dette liée à l'option de vente (*put*) sur des Participations ne donnant pas le contrôle.

NOTE 7.2 - RESULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

1. RESULTAT PAR ACTION

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Résultat net part du Groupe	(1 590)	3 248	1 740
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	(320)	(708)	(355)
Frais d'émissions relatifs aux titres subordonnés et super-subordonnés	-	(4)	(2)
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	(1 910)	2 536	1 383
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	850 643 440	829 901 725	816 726 466
Résultat par action ordinaire (en EUR)	(2,25)	3,05	1,69
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	850 643 440	829 901 725	816 726 466
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	(2,25)	3,05	1,69

(1) Hors actions d'autocontrôle.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

Conformément à la recommandation de la Banque Centrale Européenne du 27 mars 2020 relative aux politiques de distribution de dividendes pendant la pandémie de Covid-19, Société Générale n'a pas distribué de dividendes sur actions ordinaires au 1er semestre 2020 au titre de l'exercice 2019.

Le montant de dividendes distribués sur actions ordinaires en 2019 au titre de l'exercice 2018 s'élevait à 1 770 millions d'euros en part du Groupe.

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination.

	Groupe Société Générale			Banque de détail en France			Hors pôles ⁽¹⁾		
	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
<i>(En M EUR)</i>									
Produit net bancaire	10 466	24 671	12 475	3 634	7 746	3 910	(389)	(152)	(140)
Frais de gestion ⁽²⁾	(8 538)	(17 727)	(9 059)	(2 683)	(5 700)	(2 834)	(183)	(94)	65
Résultat brut d'exploitation	1 928	6 944	3 416	951	2 046	1 076	(572)	(246)	(75)
Coût du risque	(2 099)	(1 278)	(578)	(691)	(467)	(223)	-	(17)	(19)
Résultat d'exploitation	(171)	5 666	2 838	260	1 579	853	(572)	(263)	(94)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5	(129)	15	2	8	4	-	(152)	3
Gains ou pertes nets sur autres actifs ⁽³⁾	84	(327)	(131)	136	58	2	(77)	(394)	(134)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(684)	-	-	-	-	-	(684)	-	-
Résultat avant impôts	(766)	5 210	2 722	398	1 645	859	(1 333)	(809)	(225)
Impôts sur les bénéfices	(612)	(1 264)	(645)	(119)	(514)	(269)	(450)	184	63
Résultat net	(1 378)	3 946	2 077	279	1 131	590	(1 783)	(625)	(162)
Participations ne donnant pas le contrôle	212	698	337	-	-	-	73	171	81
Résultat net part du Groupe	(1 590)	3 248	1 740	279	1 131	590	(1 856)	(796)	(243)

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

	Banque de détail à l'international		Services Financiers Spécialisés aux Entreprises			Assurances			Total			
	1er semestre 2020 ⁽⁴⁾	2019	1er semestre 2019 ⁽⁵⁾	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019	1er semestre 2020 ⁽⁴⁾	2019	1er semestre 2019 ⁽⁵⁾
	<i>(En M EUR)</i>											
Produit net bancaire	2 450	5 592	2 799	824	1 872	941	440	909	460	3 714	8 373	4 200
Frais de gestion ⁽²⁾	(1 473)	(3 252)	(1 669)	(460)	(980)	(495)	(192)	(349)	(185)	(2 125)	(4 581)	(2 349)
Résultat brut d'exploitation	977	2 340	1 130	364	892	446	248	560	275	1 589	3 792	1 851
Coût du risque	(532)	(504)	(222)	(115)	(84)	(39)	-	-	-	(647)	(588)	(261)
Résultat d'exploitation	445	1 836	908	249	808	407	248	560	275	942	3 204	1 590
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1)	11	4	-	1	-	1	-	-	0	12	4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	3	1	10	-	-	-	-	-	11	3	1
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	445	1 850	913	259	809	407	249	560	275	953	3 219	1 595
Impôts sur les bénéfices	(105)	(410)	(198)	(56)	(176)	(88)	(77)	(174)	(85)	(238)	(760)	(371)
Résultat net	340	1 440	715	203	633	319	172	386	190	715	2 459	1 224
Participations ne donnant pas le contrôle	85	394	191	37	107	53	2	3	1	124	504	245
Résultat net part du Groupe	255	1 046	524	166	526	266	170	383	189	591	1 955	979

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Activités de Marché et Services aux Investisseurs			Financement et Conseil			Gestion d'Actifs et Banque Privée			Total		
	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019 ⁽⁶⁾	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019 ⁽⁶⁾	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
	<i>(En M EUR)</i>											
Produit net bancaire	1 759	5 210	2 719	1 286	2 547	1 300	462	947	486	3 507	8 704	4 505
Frais de gestion ⁽²⁾	(2 303)	(4 788)	(2 611)	(843)	(1 676)	(866)	(401)	(888)	(464)	(3 547)	(7 352)	(3 941)
Résultat brut d'exploitation	(544)	422	108	443	871	434	61	59	22	(40)	1 352	564
Coût du risque	(29)	(13)	(3)	(715)	(195)	(78)	(17)	2	6	(761)	(206)	(75)
Résultat d'exploitation	(573)	409	105	(272)	676	356	44	61	28	(801)	1 146	489
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	4	5	(1)	(1)	(1)	-	-	-	3	3	4
Gains ou pertes nets sur autres actifs	14	4	-	-	-	-	-	2	-	14	6	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	(555)	417	110	(273)	675	355	44	63	28	(784)	1 155	493
Impôts sur les bénéfices	113	(89)	(26)	91	(70)	(35)	(9)	(15)	(7)	195	(174)	(68)
Résultat net	(442)	328	84	(182)	605	320	35	48	21	(589)	981	425
Participations ne donnant pas le contrôle	14	20	10	-	-	0	1	3	1	15	23	11
Résultat net part du Groupe	(456)	308	74	(182)	605	320	34	45	20	(604)	958	414

(1) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Les frais de gestion incluent un produit lié à un ajustement des taxes d'exploitation pour 241 millions d'euros au deuxième trimestre 2019.

(2) Ces montants regroupent les Frais de personnel, les Autres frais administratifs et les Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

(3) Le poste Gains ou pertes nets sur autres actifs se compose principalement d'une plus-value de +132 millions d'euros relative au programme de cessions immobilières du Groupe enregistrée dans le pilier Banque de détail en France et d'une charge de -69 millions d'euros correspondant à la finalisation de la cession de Société Générale de Banque aux Antilles présentée dans le pilier Hors-pôles (cf. Note 2.1).

(4) Au 1er semestre 2020, le pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux inclut également +8 millions d'euros de reprise de provision en frais de gestion (et -3 millions d'euros de charge fiscale afférente) non réallouée aux métiers. Ce produit est agrégé dans le résultat sectoriel de la Banque de détail à l'international dont le résultat net part du Groupe du 1er semestre 2020 s'établit, hors ce produit, à 250 millions d'euros.

(5) Au 1er semestre 2019, le pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux inclut également -29 millions d'euros de coûts de restructurations en frais de gestion (et +10 millions d'euros de charge fiscale afférente) non réalloués aux métiers. Ces coûts sont agrégés dans le résultat sectoriel de la Banque de détail à l'international dont le résultat net part du Groupe du 1er semestre 2019 s'établit, hors ces coûts, à 543 millions d'euros.

(6) Montants retraités à la suite de la publication le 30 septembre 2019 des nouvelles séries trimestrielles.

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽²⁾	
	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs sectoriels	1 453 372	1 356 303	254 572	232 648	137 778	115 555
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	1 387 693	1 287 733	254 056	225 848	117 514	107 558

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

	Banque de détail à l'International		Services Financiers Spécialisés aux entreprises		Assurances		Total	
	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs sectoriels	125 255	122 695	42 453	43 730	165 698	167 249	333 406	333 674
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	92 062	89 754	13 698	13 980	152 777	156 212	258 537	259 946

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Activités de Marché et Services aux Investisseurs		Financement et Conseil		Gestion d'Actifs et Banque Privée		Total	
	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019	30.06.2020	31.12.2019
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs sectoriels	563 270	505 413	128 727	133 132	35 619	35 881	727 616	674 426
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	687 826	623 512	45 254	46 133	24 506	24 736	757 586	694 381

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(2) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles.

NOTE 8.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(En M EUR)	1er semestre 2020	2019	1er semestre 2019
Loyers	(172)	(353)	(175)
Impôts, taxes et autres contributions	(930)	(887)	(706)
Informatiques et télécom (hors loyers)	(1 071)	(2 328)	(1 187)
Honoraires et recours externes	(558)	(1 370)	(620)
Autres	(563)	(1 347)	(555)
Total	(3 294)	(6 285)	(3 243)

CONTRIBUTION AUX MECANISMES DE RESOLUTION BANCAIRE

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la Directive 2014/49/UE du 16 avril 2014 sur la garantie des dépôts et la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Directive Bank Recovery and Resolution*).

Le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 a alors institué un dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne sous la forme d'un Fonds de Résolution Unique (FRU). A ce dispositif s'ajoutent des Fonds de Résolution Nationaux (FRN) pour les établissements assujettis au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU.

Le FRU, mis en place en janvier 2016, est alimenté par des contributions annuelles des établissements assujettis du secteur bancaire européen. Sa dotation globale devra atteindre, d'ici fin 2023, un montant d'au moins 1% des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables.

Sur l'année 2020, les contributions du Groupe au FRU et aux FRN (Fonds de Résolution National) ont été effectuées :

- pour 85%, sous la forme d'une cotisation en espèces d'un montant de 470 millions d'euros, dont 435 millions au titre du FRU et 35 millions au titre des FRN, non déductible fiscalement en France et comptabilisée dans le compte de résultat dans les Autres frais administratifs sur la ligne Impôts et taxes et autres contributions ;
- pour 15%, sous la forme d'un engagement de paiement irrévocable sécurisé par le versement d'un dépôt de garantie en espèces pour un montant de 76 millions d'euros au titre du FRU, comptabilisé à l'actif du bilan parmi les Autres actifs.

NOTE 8.3 - PROVISIONS

DETAIL DES PROVISIONS

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2019	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et autres	Stock au 30.06.2020
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors bilan (cf. Note 3.8)	640	488	(288)	200	-	(11)	829
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5.2)	2 416	135	(57)	78	(134)	(22)	2 338
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement	289	26	(5)	21	(2)	-	308
Autres provisions	1 042	30	(173)	(143)	(14)	(12)	873
Total	4 387	679	(523)	156	(150)	(45)	4 348

Les autres provisions incluent notamment des provisions pour restructuration, des provisions pour litiges, ainsi que des provisions pour reversement de fonds à venir dans le cadre d'opérations de financement pour la clientèle.

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges en cours présentant un risque significatif. La description de ces litiges est présentée dans la Note 9 « Information sur les risques et litiges ».

NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les Autres provisions au sein du poste Provisions au passif du bilan.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à cinq ans d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 milliards d'euros à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour d'appel de Versailles a rejeté le 23 septembre 2016 la demande d'expertise de J. Kerviel et a confirmé ainsi le montant de la perte nette comptable de 4,9 milliards d'euros de la banque résultant des agissements frauduleux de J. Kerviel. Elle a également déclaré J. Kerviel partiellement responsable du préjudice causé à Société Générale et l'a condamné à payer à Société Générale 1 million d'euros. Société Générale et J. Kerviel n'ont pas formé de pourvoi en cassation. Société Générale considère que cette décision est sans effet sur sa situation fiscale. Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Economie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la banque. Au regard de l'avis du Conseil d'Etat de 2011 et de sa jurisprudence constante confirmée récemment encore en ce sens, Société Générale considère qu'il n'y a pas lieu de provisionner les impôts différés actifs correspondants. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes. Par décision du 20 septembre 2018, la Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales a par ailleurs déclaré irrecevable la requête en révision déposée en mai 2015 par J. Kerviel à l'encontre de sa condamnation pénale confirmant ainsi l'absence de tout élément ou fait nouveau susceptible de justifier une réouverture du dossier pénal.
- Entre 2003 et 2008, Société Générale a conclu des contrats de consignation d'or avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or détenus par Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par la non-restitution et le non-paiement de l'or, d'une valeur de 466,4 millions d'euros. Société Générale a engagé des actions civiles contre ses assureurs et contre plusieurs entités du groupe Goldas. Goldas a, de son côté, introduit des actions judiciaires en Turquie et au Royaume-Uni contre Société Générale. Dans l'action intentée par Société Générale contre Goldas au Royaume-Uni, Goldas a sollicité son rejet sans examen au fond (*strike out*) et a formé à titre reconventionnel une demande de dommages-intérêts. Le 3 avril 2017, le tribunal anglais a fait droit aux deux demandes de Goldas. Le 15 mai 2018, la Cour d'appel de Londres a rejeté, dans sa totalité, la demande de dommages-intérêts accordée par la *High Court* de Londres à Goldas mais a rejeté les arguments de Société Générale relatifs à la validité des significations des actions judiciaires engagées contre les entités du groupe Goldas, lesquelles demeurent donc prescrites. Le 18 décembre 2018, la Cour Suprême a refusé à Société Générale et à Goldas l'autorisation de se pourvoir contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel, qui est donc devenu définitif. Le 16 février 2017, Société Générale a, par ailleurs, été déboutée par le tribunal de commerce de Paris de ses demandes contre ses assureurs. Société Générale a interjeté appel de ce jugement.
- Société Générale Algérie (« SGA ») et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction aux législations locales sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger, ainsi que sur

le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard des autorités algériennes s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA et sur des opérations de versements d'espèces réalisées dans les guichets de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par des autorités algériennes qui se sont ensuite constituées partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures et mis hors de cause dans d'autres. À ce jour, seize affaires se sont terminées en faveur de SGA, une affaire s'est terminée en défaveur de SGA et huit affaires sont encore en cours, dont sept devant la Cour suprême.

- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement. Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Echange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'environ 385 millions d'euros d'amendes. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 millions d'euros, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7 millions d'euros. Dans son arrêt du 23 février 2012, la Cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France, a conclu à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. Le 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'appel au motif que cette dernière n'avait pas examiné les arguments de deux intervenants volontaires. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, dont l'audience s'est tenue les 3 et 4 novembre 2016. Par un arrêt du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de renvoi a confirmé les sanctions prononcées par l'Autorité française de la concurrence à l'encontre de Société Générale et Crédit du Nord. Le 22 janvier 2018, Société Générale et Crédit du Nord se sont pourvues en cassation contre cet arrêt. Par un arrêt du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a prononcé la cassation partielle de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 et a renvoyé l'affaire devant cette même Cour autrement composée. Société Générale et Crédit du Nord ont donc formé le 13 mars 2020 un nouveau recours devant la Cour d'appel de Paris contre la décision de l'Autorité de la concurrence.

- Une action de groupe a été engagée à l'encontre de Société Générale Private Banking (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant l'*US District Court* du District Nord du Texas. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds et/ou dont ils détenaient des certificats de dépôt émis depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux. Le Comité officiel des investisseurs Stanford (« OSIC ») a été autorisé à intervenir dans la procédure et a formé des demandes similaires contre Société Générale Private Banking (Suisse) et les autres défendeurs.

La demande de Société Générale Private Banking (Suisse) soulevant l'incompétence du tribunal a été rejetée par décision du 5 juin 2014. Société Générale a alors sollicité un nouvel examen de cette décision sur la compétence, ce qui lui a été définitivement refusé. Le 21 avril 2015, le tribunal a autorisé la poursuite de la grande majorité des demandes formées par les demandeurs et l'OSIC.

Le 7 novembre 2017, l'*US District Court* a rejeté la requête des demandeurs visant à la certification de leur groupe. Les demandeurs ont sollicité l'autorisation de faire appel de cette décision, que la Cour d'appel a refusé le 20 avril 2018. Le 3 mai 2019, plusieurs centaines de demandeurs ont déposé des requêtes visant à intervenir dans l'action en cours de l'OSIC, sollicitant des dommages-intérêts à titre individuel pour les pertes liées à leurs investissements Stanford. Les institutions financières défenderesses, y compris Société Générale Private Banking (Suisse), se sont opposées à ces requêtes. Par décision du 18 septembre 2019, la Cour a rejeté ces requêtes en intervention. En novembre 2019, un groupe de demandeurs a interjeté appel de ce rejet et un autre groupe de demandeurs a initié une action distincte devant la juridiction étatique du Texas à Houston. Cette action a été transférée devant un Tribunal fédéral et est maintenant pendante devant l'*US District Court* du District Sud du Texas.

Le 22 décembre 2015, l'OSIC avait déposé une requête visant à l'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond (*summary judgement*) sur la restitution d'un transfert de 95 millions de dollars américains effectué en décembre 2008 (avant la faillite de Stanford) à Société Générale Private Banking (Suisse), au motif qu'il serait, en tant que transfert frauduleux, annulable selon la loi du Texas. Société Générale Private Banking (Suisse) s'est opposée à cette requête. Par décision du 30 mars 2020, le Tribunal a rejeté la requête de l'OSIC.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus avec les autorités américaines relatifs à certains taux du *London Interbank Offered Rates* et à l'*Euro Interbank Offered Rate* (« dossier IBOR »), la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux Etats-Unis (telles que décrites ci-dessous) et a répondu à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (*Attorneys General*) de divers Etats des Etats-Unis et du *Department of Financial Services* de l'Etat de New York (NYDFS).

Aux Etats-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors Groupe) concernant le taux US Dollar Libor. Toutes ces actions sont pendantes devant l'*US District Court* de Manhattan (le « Tribunal »).

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale ont été rejetées par la *District Court* ou volontairement retirées par les demandeurs, sauf deux actions collectives et une action individuelle qui ont fait l'objet d'un sursis à statuer. Certains demandeurs individuels dont les demandes ont été rejetées avaient déposé des requêtes visant à les autoriser à modifier leurs demandes afin d'ajouter ou relancer des demandes contre Société Générale, requêtes qui ont été rejetées par le Tribunal. Les demandeurs à l'action de groupe ainsi que certains demandeurs individuels ont fait appel du rejet de leurs demandes sur le fondement du droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*.

Le 13 janvier 2020, Société Générale a conclu un accord transactionnel avec les demandeurs à l'action de groupe ayant souscrits des contrats de produits dérivés liés au US Dollar Libor sur les marchés réglementés. Société Générale a accepté de verser la somme de 5,125 millions de dollars américains dans le cadre de cet accord. Cet accord a été homologué de manière préliminaire par le Tribunal.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor, le Tribunal a rejeté la requête des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen. Le 1er avril 2020, la Cour d'appel a infirmé cette décision de rejet et a rétabli les demandes des demandeurs. Dans l'autre procédure, initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange* (« CME »), le Tribunal a autorisé le début de la phase de *discovery* pour certaines demandes fondées sur le *Commodity Exchange Act* (« CEA ») américain. Le 27 septembre 2019, les défendeurs ont soumis conjointement une demande de rejet, pour absence de fondement juridique, des demandes fondées sur le CEA. Le 27 septembre 2019, les demandeurs ont soumis leur demande de certification de groupe. Cette demande a été suspendue dans l'attente d'une décision sur le rejet des demandes fondées sur le CEA.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, le Tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale dans le cadre de l'action de groupe et a rejeté la requête des demandeurs visant à déposer une assignation modifiée. Les demandeurs ont interjeté appel de ces décisions devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 15 janvier 2019, Société Générale et SG Americas Securities, LLC ainsi que d'autres institutions financières, ont été visées par trois actions de groupe, depuis consolidées, sur le fondement du droit de la concurrence devant la *US District Court* de Manhattan. Les demandeurs prétendent que les banques du panel contribuant à l'indice USD ICE Libor se seraient entendues pour soumettre des contributions à un taux artificiellement bas et tirer ainsi profit de leurs opérations sur produits dérivés liés à cet indice.

Les demandeurs sollicitent la certification d'un groupe comprenant des résidents américains (personnes physiques et morales) qui auraient souscrit auprès d'un défendeur des obligations à taux variables ou des *swaps* d'intérêts à taux variable liés à l'USD ICE Libor dont ils auraient reçu paiement entre le 1er février 2014 et aujourd'hui, indépendamment de la date d'achat de l'instrument financier. Le 26 mars 2020, le Tribunal a rejeté cette action de groupe consolidée. Les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

- Société Générale ainsi que d'autres institutions financières étaient assignées dans le cadre d'une action de groupe aux Etats-Unis dans laquelle il leur était reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le CEA relativement à des opérations de change au comptant et de commerce de dérivés. L'action avait été initiée par des personnes ou entités ayant conclu certaines transactions de gré à gré et échangé des instruments de change. Société Générale a conclu un accord transactionnel pour un montant de 18 millions de dollars américains, qui a été homologué par le tribunal le 6 août 2018. Une action de groupe distincte a également été initiée pour le compte d'acheteurs indirects. Société Générale a conclu un accord pour 975 000 dollars américains pour résoudre ce différend. Le 20 juillet 2020, le tribunal a validé de manière préliminaire cet accord. Le 7 novembre 2018, un groupe d'entités ayant décidé de ne pas participer à l'accord transactionnel de l'action de groupe principale ont intenté une action contre Société Générale, SG Americas Securities, LLC et plusieurs autres institutions financières. Le 28 mai 2020, le tribunal a écarté SG Americas Securities, LLC de cette procédure. La phase de *discovery* est en cours pour SG et les codéfendeurs restants.
- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'Etat a rendu deux décisions concluant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue ENGIE), ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'Etat concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France. La dernière décision est un rejet d'admission des pourvois d'ENGIE et de Société Générale le 1er février 2016 par le Conseil d'Etat.

Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'Etat le 10 décembre 2012, censées mettre en œuvre l'arrêt de la CJUE C-310/09 du 15 septembre 2011, méconnaissaient le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure d'infraction contre la République française en novembre 2014 et confirmé depuis lors sa position via la publication le 28 avril 2016 d'un avis motivé et la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de Luxembourg a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement du Conseil d'Etat quant à la non prise en compte de l'impôt des sous-filiales UE afin de gager le précompte acquitté à tort ainsi que sur l'absence de question préjudicielle. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale fera valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale dont elle attend un traitement diligent et conforme au droit.

- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et CEA s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le CME, vendu des ETF sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le CME, acheté des options de vente d'or négociées sur le CME, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. L'action est pendante devant la *US District Court* de Manhattan. Des requêtes sollicitant le rejet de ces demandes ont été rejetées par décision du 4 octobre 2016 et la *discovery* est maintenant en cours. Société Générale et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la Cour Supérieure d'Ontario à Toronto et la Cour Supérieure du Québec dans la ville de Québec) pour des demandes similaires.
- Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes sont relatives à un fonds administré par SGSS GmbH et à leurs prétendues participations, pour compte propre ou pour le compte de clients, à de possibles schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions allemandes à l'occasion de transaction sur titres dites « CumEx ». Les entités du Groupe répondent aux demandes des autorités allemandes.

SGSS GmbH a été informée par le Tribunal de Bonn le 19 juin 2019 de l'ouverture d'une procédure pénale à l'égard de deux individus employés par une société ayant conseillé ce fonds, celui-ci étant suspecté par les procureurs allemands d'avoir participé à des transactions « CumEx » potentiellement frauduleuses. Le 19 août 2019, le Tribunal régional de Bonn a décidé d'attirer SGSS GmbH en qualité de « secondary party » à cette procédure. Par décision du 16 mars 2020, le Tribunal, avec l'accord des Procureurs de Cologne, a retiré avec effet immédiat toute demande contre SGSS GmbH en tant que « secondary party ».

- En mai 2019, SGAS ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées aux Etats-Unis dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence s'agissant de la fixation du prix de titres émis par des Entreprises Sponsorisées par le gouvernement américain, dont la *Federal Home Loan Bank (FHLB)*, la *Federal Home Loan Mortgage Corporation* (Freddie Mac) et la *Federal National Mortgage Association* (Fannie Mae). Une requête visant au rejet de l'action a été déposée le 13 juin 2019. Il a été fait droit à cette requête le 29 août 2019 à l'égard de SGAS et des autres défendeurs. Le 9 septembre 2019, les demandeurs ont soumis une assignation modifiée. Une demande de rejet de cette assignation modifiée a été régularisée le 17 septembre 2019, à laquelle il a été fait droit le 15 octobre 2019. Le 16 décembre 2019, les demandeurs et douze banques défenderesses, dont SGAS ont soumis pour approbation au tribunal une proposition d'accord transactionnel pour mettre fin à l'action de groupe, en échange du paiement de la somme de 250 millions de dollars américains. Bien que la part de SGAS dans cet accord ne soit pas publique, son montant est faible. Le 16 juin 2020, cet accord transactionnel a été définitivement validé par le tribunal. SGAS a également été nommée dans deux actions individuelles *opt-out* – une première en septembre 2019 initiée par l'Etat de Louisiane et une autre en octobre 2019 initiée par la municipalité de Bâton Rouge. Ces deux actions se fondent sur les mêmes allégations de violation du droit américain de la concurrence. Le 1er avril 2020, SGAS a été nommée dans une autre action individuelle initiée par *Louisiana Asset Management Pool* sur des fondements similaires à l'action de groupe et aux actions de l'Etat de Louisiane et de la municipalité de Bâton Rouge, et qui comprend de nouvelles demandes fondées sur le droit étatique. SGAS a également reçu une demande d'informations du *US Department of Justice* (« DOJ ») en lien avec cette activité d'émission de titres. SGAS répond à ces demandes et coopère avec le DOJ.
- Société Générale et certaines de ses filiales sont assignées dans le cadre d'une action devant la *US Bankruptcy Court* de Manhattan initiée par le *Trustee* nommé dans le cadre de la liquidation de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BLMIS »). L'action est identique à celles initiées par le *Trustee* de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions et sollicite le recouvrement de montants prétendument reçus indirectement de BLMIS par des entités Société Générale, par le truchement de « fonds nourriciers » qui avaient investi dans BLMIS et desquels Société Générale avait reçu des remboursements. Le demandeur prétend que les montants reçus par les entités Société Générale sont recouvrables sur le fondement du *US Bankruptcy Code* et de la loi de l'Etat de New York. Le *Trustee* de BLMIS tente de recouvrer un montant agrégé d'environ 150 millions de dollars américains auprès des entités Société Générale. Celles-ci se défendent dans le cadre de cette action. Par décisions rendues les 22 novembre 2016 et 3 octobre 2018, le Tribunal a rejeté la plupart des demandes initiées par le *Trustee* de BLMIS, qui a interjeté appel devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 25 février 2019, la Cour d'appel a invalidé les jugements et a renvoyé les affaires pour qu'elles soient jugées en première instance. Le 1er juin 2020, la Cour Suprême des Etats-Unis a rejeté la requête en révision qui avait été déposée par les défendeurs. L'affaire va maintenant être renvoyée devant le Tribunal de première instance pour la reprise de la procédure.
- Le 10 juillet 2019, Société Générale a été assignée dans le cadre d'une action initiée devant l'*US District Court* à Miami par des demandeurs sur le fondement de la Loi Cuban *Liberty and Democracy Solidarity* (« *Libertad* ») de 1996 (connue sous le nom de Helms-Burton Act) pour de prétendues pertes résultant de l'expropriation par le gouvernement cubain en 1960 de Banco Nunez dans laquelle ils auraient prétendument eu un intérêt. Les demandeurs sollicitent des dommages-intérêts de la part de Société Générale sur le fondement de cette loi. Le 24 septembre 2019, les demandeurs ont modifié leur assignation, dans laquelle ils ont ajouté trois autres banques défenderesses et formé de nouvelles allégations factuelles. Société Générale a soumis une demande de rejet de cette assignation modifiée. L'échange de conclusions sur ce point a pris fin le 10 janvier 2020. Alors qu'une décision était attendue sur la demande de rejet, les demandeurs ont soumis une demande visant à transférer le dossier devant le Tribunal fédéral de Manhattan. Les défendeurs ne se sont pas opposés à cette demande, à laquelle le Tribunal a fait droit le 30 janvier 2020. Le 16 juillet 2020, les demandeurs ont soumis au tribunal une requête visant à modifier à nouveau leur assignation.

- Le 5 juin 2020, un actionnaire de Société Générale a initié une action dérivée (ut singuli) devant la Cour de l'Etat de New York contre 39 anciens et actuels dirigeants et administrateurs de la Banque. L'assignation prétend qu'un accord écrit de 2009 avec les régulateurs bancaires américains exigeait de la Banque la mise en œuvre et le maintien d'une politique effective de conformité et de contrôle des transactions en matière de lutte contre le blanchiment. Selon l'assignation, la Banque aurait manqué à ces obligations, conduisant à des pénalités et confiscations imposées en novembre 2018 par plusieurs agences fédérales et de l'Etat de New York et des autorités pénales au titre de la législation américaine en matière de sanctions et de lutte contre le blanchiment. L'assignation forme notamment des demandes au titre de manquements à des obligations en lien avec ces accords. Ce contentieux en est à un stade précoce de la procédure, et une demande visant au rejet de l'action (*motion to dismiss*) sur plusieurs fondements est prévue.

NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Note 10 est présentée uniquement dans les états financiers et n'est pas reprise dans le chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel pour l'actualisation de ce dernier au titre du premier semestre 2020.

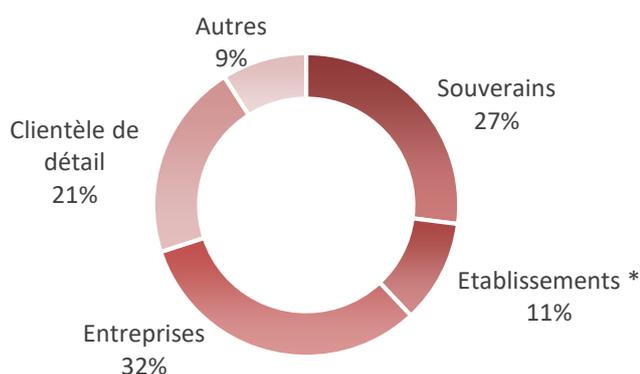
Cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

NOTE 10.1 - EXPOSITION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

Dans cette section, la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors bilan). Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

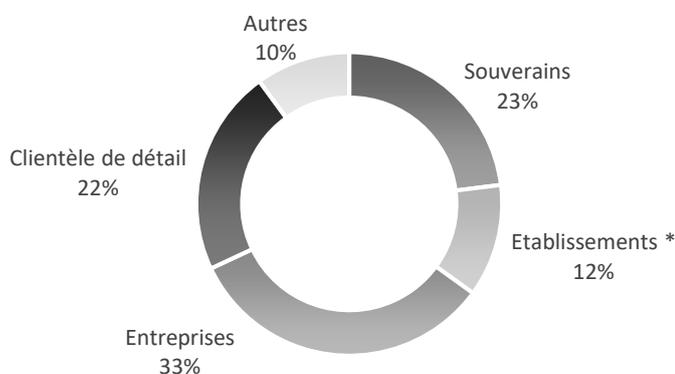
VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 2020

Engagements bilan et hors bilan (soit 990 Md EUR d'EAD)



VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2019

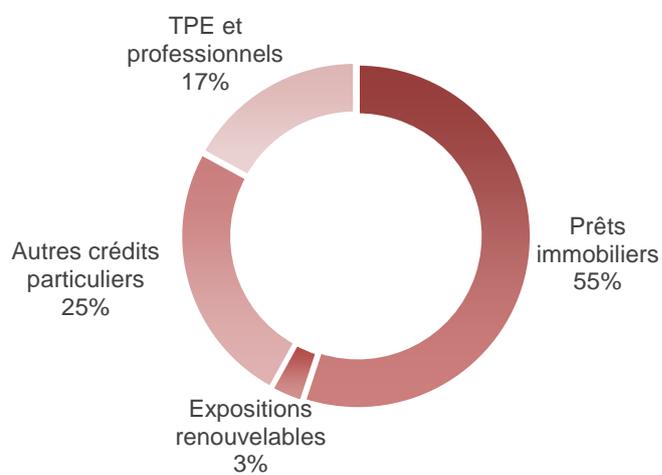
Engagements bilan et hors bilan (soit 918 Md EUR d'EAD)



* Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

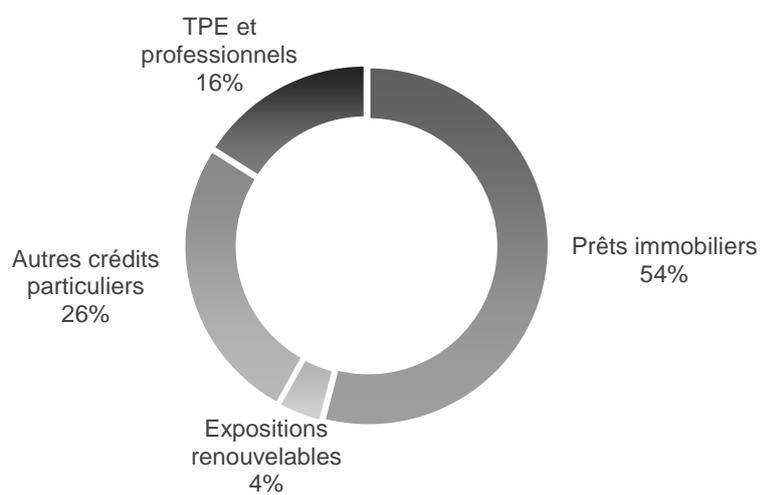
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 30 JUIN 2020

Engagements bilan et hors bilan (soit 204 Md EUR d'EAD)

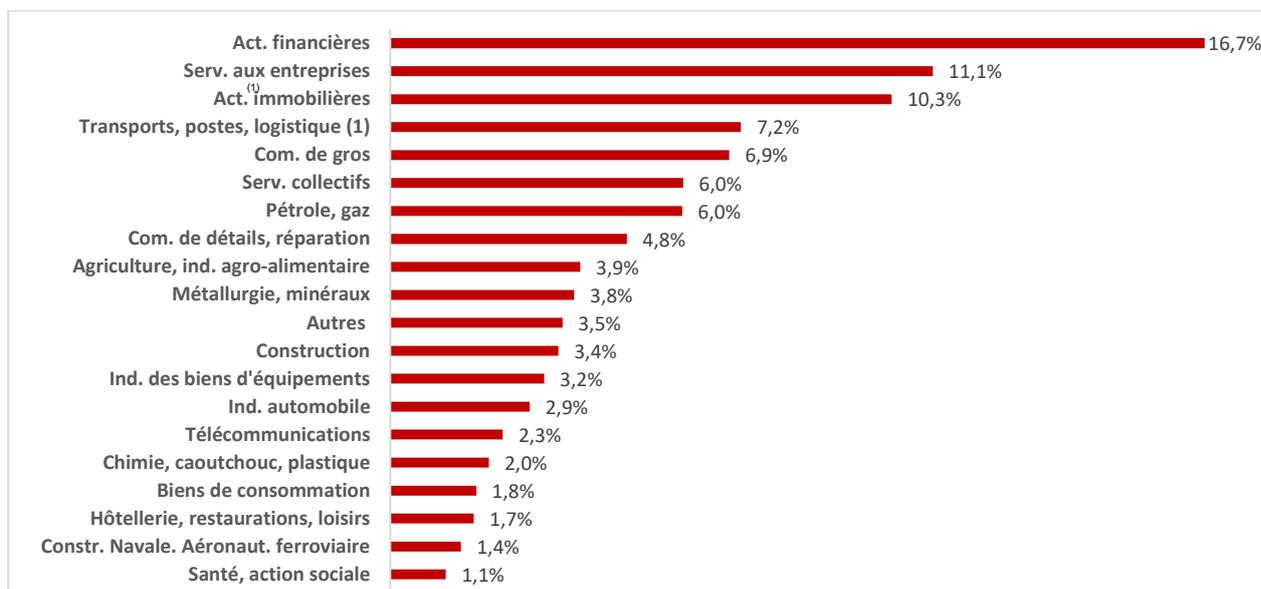


VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2019

Engagements bilan et hors bilan (soit 203 Md EUR d'EAD)



VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES DU GROUPE AU 30 JUIN 2020 (PORTEFEUILLE BALOIS)

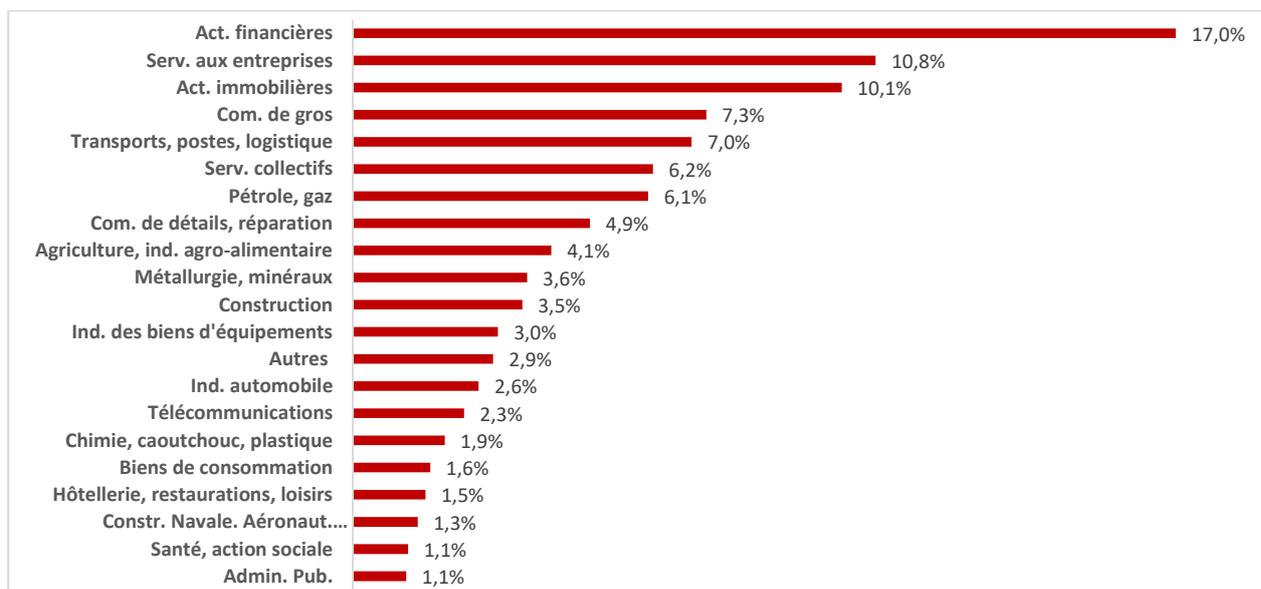


(1) Dont 0,7% des expositions totales du Groupe au titre du transport maritime.

L'EAD du portefeuille Entreprises est présentée au sens bâlois (grandes entreprises y compris compagnies d'assurance, fonds et hedge funds, PME, financements spécialisés, activités d'affacturage), selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution (périmètre du risque crédit : risque débiteur, émetteur et de remplacement).

Au 30 juin 2020, le portefeuille Entreprises s'élève à 345 milliards d'euros (encours bilan et hors bilan mesurés en EAD). Trois secteurs représentent chacun plus de 10% du portefeuille (activités financières, services aux entreprises et activités immobilières). Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties Entreprises représentent 5% de ce portefeuille.

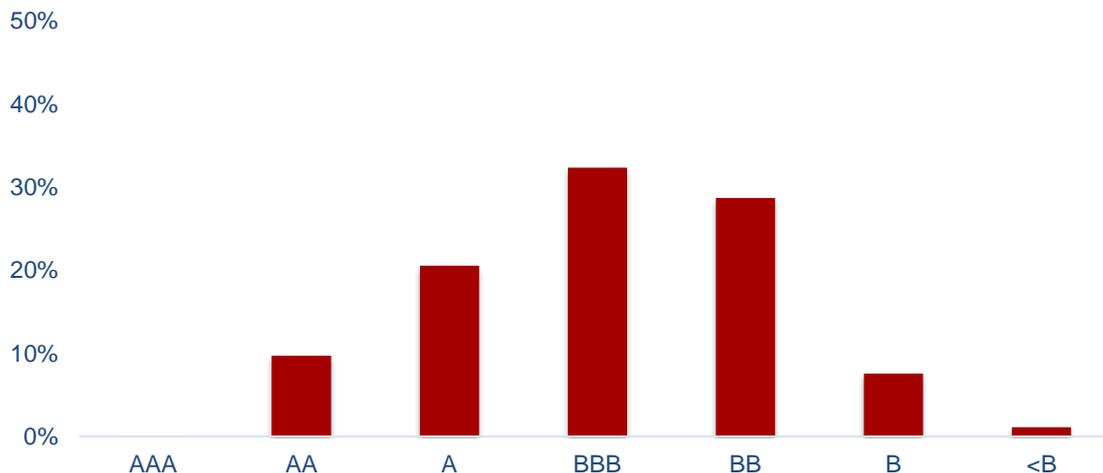
VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019 (PORTEFEUILLE BALOIS)



EXPOSITIONS SUR LA CLIENTELE ENTREPRISE ET BANCAIRE

Répartition par note interne du risque sur la clientèle Entreprises au 30 juin 2020

En % de l'EAD

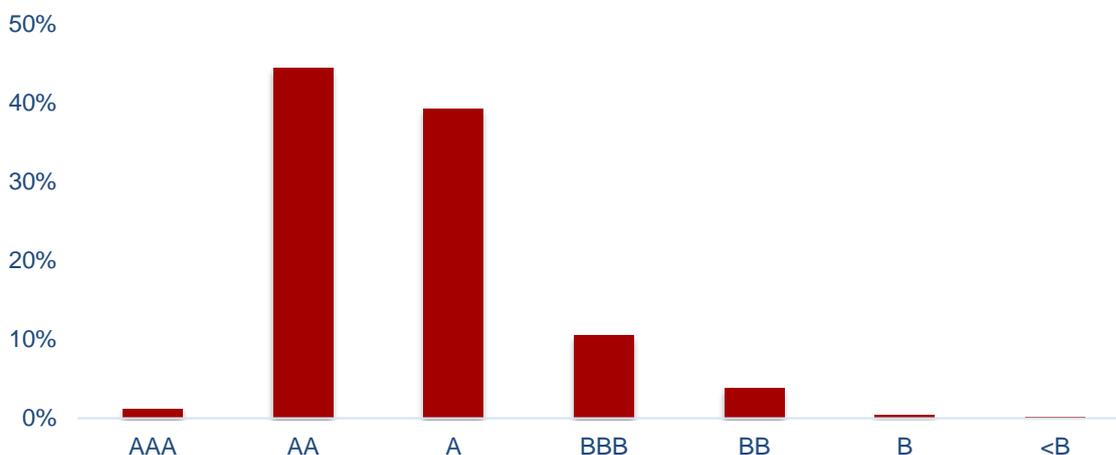


Sur la clientèle "Entreprises", le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB (hors critère de classement prudentiel, par pondération, du financement spécialisé), sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus. Il représente une EAD de 276 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 311 milliards d'euros, méthode Standard comprise). La répartition par rating de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2020, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *Investment Grade*, c'est-à-dire dont le rating interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB- (63% de la clientèle « Entreprises »). Les opérations portant sur les contreparties *Non-Investment Grade* sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Répartition par note interne du risque sur la clientèle bancaire au 30 juin 2020

En % de l'EAD

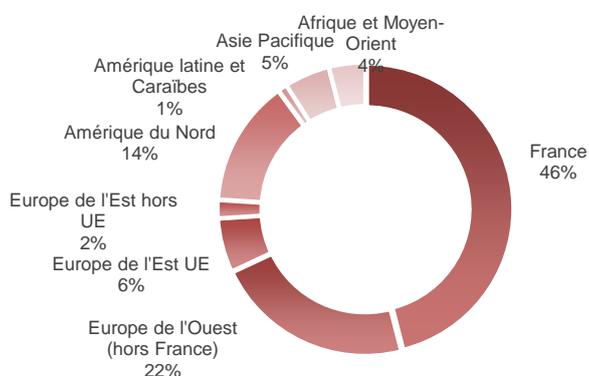


Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 65 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 107 milliards d'euros, méthode standard comprise). La répartition par rating de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2020, l'exposition sur la clientèle bancaire se concentre sur des contreparties *Investment Grade* d'une part (96% de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (91%).

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 30 JUIN 2020 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors bilan (soit 990 Md EUR d'EAD)

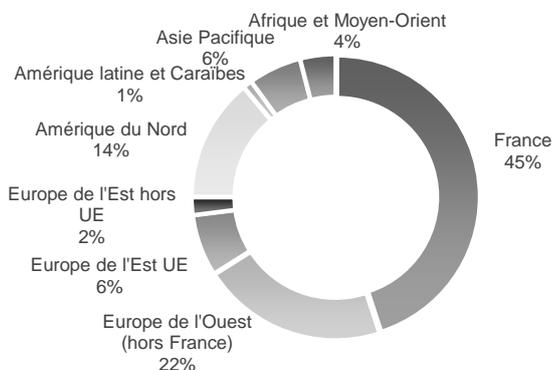


Au 30 juin 2020, 90% des expositions du Groupe (bilan et hors bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés ⁽¹⁾.

Près de la moitié est portée par une clientèle française (31% sur le portefeuille hors clientèle de détail et 15% sur la clientèle de détail).

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors bilan (soit 918 Md EUR d'EAD)



(1) Tels que définis par le FMI dans son document *World Economic Outlook* d'octobre 2019.

NOTE 10.2 - DEPRECIATIONS

1. MODALITES DE CLASSEMENT ENTRE ETAPES ET MODALITES D'ESTIMATION DES PERTES DE CREDIT ATTENDUES

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur encours sains (Etapas 1 et 2) et dépréciations sur encours en défaut (Etape 3).

La méthodologie de calcul des dépréciations et provisions pour pertes de crédit attendues en Etape 1 et Etape 2 s'est appuyée sur le cadre bâlois qui a servi de socle au choix des méthodes d'évaluation des paramètres de calcul (probabilité de défaut et taux de perte pour les encours en approche avancée bâloise - IRBA et IRBF - et taux de provisionnement pour les encours en méthode bâloise standard).

Les portefeuilles du Groupe ont été segmentés de façon à garantir une homogénéité des caractéristiques de risque et une meilleure corrélation avec les variables macroéconomiques tant mondiales que locales. Cette segmentation permet de traiter l'ensemble des spécificités du Groupe. Elle est cohérente ou similaire à celle qui est définie dans le cadre bâlois afin de garantir l'unicité des historiques de défauts et de pertes.

Les principes comptables applicables sont précisés dans la Note 3.8 des états financiers consolidés figurant au chapitre 6 du Document d'Enregistrement Universel 2020.

Pendant, les modalités d'application des principes de classement des encours et d'évaluation des pertes de crédit attendues définis par la norme IFRS 9 ont été ajustées au 30 juin 2020 afin de tenir compte du contexte de crise sanitaire et économique liée au Covid-19. Ces ajustements sont décrits dans la Note 3.8.

2. NOUVELLE DEFINITION DU DEFAUT

Les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) sur l'application de la définition du défaut au titre de l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013, applicables à compter du 1er janvier 2021, et les dispositions du règlement (UE) 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatives au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicables au plus tard au 31 décembre 2020, vont renforcer la cohérence des pratiques des établissements de crédit européens dans l'identification des encours en défaut.

La définition des encours en défaut sera ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sain avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Le Groupe a appliqué ces nouvelles dispositions pour l'identification des encours en défaut à compter du 6 juillet 2020, date décalée en raison de contraintes opérationnelles liées au confinement, qui n'ont pas permis de finaliser les homologations dans les temps.

Les paramètres internes utilisés pour calculer les pertes attendues seront ajustés au 1er janvier 2021.

Les analyses préliminaires menées par le Groupe montrent que les précisions apportées pour l'identification des encours en défaut demeurent cohérentes avec les critères d'appréciation du caractère douteux des encours classés en Etape 3 en application des dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la reconnaissance des pertes attendues pour risque de crédit. Le Groupe estime que les changements induits par l'application des nouvelles dispositions relatives aux encours en défaut n'auront pas d'effet significatif sur ses états financiers consolidés.

NOTE 10.3 - ANALYSE DES ENCOURS BRUTS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT

Les tableaux suivants détaillent les encours provisionnables (bilan et hors bilan) et les dépréciations et provisions par étape de provisionnement. Le périmètre de ces tableaux inclut :

- les titres (hors titres reçus en pension) et les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;
- les créances de location simple et de location-financement ;
- les engagements de financement et de garantie ;
- les dépôts de garanties auprès des CCP.

Depuis le 30 juin 2020, les encours provisionnables incluent les dépôts de garantie auprès des CCP, portés sur la ligne « Autres Actifs » du bilan consolidé. Ces encours s'élèvent à 9 milliards d'euros sur le premier semestre 2020.

Les encours provisionnables représentent 919 milliards d'euros au 30 juin 2020. A noter que les encours des activités de courtage anciennement Newedge hors de France sont exclus des encours des tableaux présentés ci-dessous. Il n'y a pas d'exclusion de périmètre dans les dépréciations et provisions.

Encours provisionnables et provisions par portefeuille bâlois

30.06.2020

(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	211 141	562	111	211 814	7	4	69	80
Etablissements	57 274	708	47	58 029	9	43	18	70
Entreprises	348 697	24 452	9 591	382 740	815	1 123	5 313	7 251
Clientèle de détail	206 942	15 286	8 912	231 140	505	612	4 588	5 705
Autres	34 003	960	81	35 044	36	3	2	41
Total	858 057	41 968	18 742	918 767	1 372	1 785	9 990	13 147

31.12.2019

(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Souverains	165 237	183	109	165 529	5	6	67	78
Etablissements	48 200	506	36	48 742	9	42	12	63
Entreprises	342 066	12 536	8 683	363 285	542	626	4 717	5 885
Clientèle de détail	204 232	16 673	8 558	229 463	465	549	4 560	5 574
Autres	32 880	247	5	33 132	18	4	3	25
Total	792 615	30 145	17 391	840 151	1 039	1 227	9 359	11 625

Encours provisionnables et provisions par zone géographique

30.06.2020

(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	415 856	23 343	10 219	449 418	584	912	5 020	6 516
Europe de l'Ouest (hors France)	161 766	6 707	2 351	170 824	264	243	950	1 457
Europe de l'Est UE	47 951	3 725	1 036	52 712	113	237	635	985
Europe de l'Est hors UE	22 790	1 142	483	24 415	89	52	378	519
Amérique du Nord	116 712	1 970	386	119 068	76	106	114	296
Amérique Latine et Caraïbes	9 314	1 154	251	10 719	13	18	102	133
Asie-Pacifique	40 408	845	618	41 871	33	12	362	407
Afrique et Moyen- Orient	43 260	3 082	3 398	49 740	200	205	2 429	2 834
Total	858 057	41 968	18 742	918 767	1 372	1 785	9 990	13 147

31.12.2019

(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
France	358 931	19 606	9 927	388 464	421	703	4 834	5 958
Europe de l'Ouest (hors France)	153 418	3 680	1 911	159 009	186	119	821	1 126
Europe de l'Est UE	48 747	3 358	1 012	53 117	93	184	639	916
Europe de l'Est hors UE	25 879	518	516	26 913	85	25	437	547
Amérique du Nord	108 578	411	348	109 337	37	28	49	114
Amérique Latine et Caraïbes	10 198	344	206	10 748	9	5	103	117
Asie-Pacifique	43 174	391	230	43 795	16	5	191	212
Afrique et Moyen- Orient	43 690	1 837	3 241	48 768	192	158	2 285	2 635
Total	792 615	30 145	17 391	840 151	1 039	1 227	9 359	11 625

Encours provisionnables et provisions par note de la contrepartie

30.06.2020

(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	75 321	-	-	75 321	0	-	-	0
2	151 394	87	-	151 481	3	0	-	3
3	79 018	25	-	79 043	21	0	-	21
4	127 385	348	-	127 733	119	4	-	123
5	107 488	8 412	-	115 900	334	205	0	539
6	21 323	11 324	-	32 647	237	590	0	827
7	1 294	3 047	-	4 341	30	191	-	221
Défaut (8, 9, 10)	-	-	9 103	9 103	0	0	4 834	4 834
Autre méthode	294 834	18 725	9 639	323 198	628	795	5 156	6 579
Total	858 057	41 968	18 742	918 767	1 372	1 785	9 990	13 147

31.12.2019

(En M EUR)	Encours provisionnables				Dépréciations et Provisions			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
1	68 702	-	-	68 702	-	-	-	-
2	106 537	1	-	106 538	1	-	-	1
3	75 750	8	-	75 758	5	-	-	5
4	127 321	372	-	127 693	34	2	-	36
5	105 472	2 252	-	107 724	153	59	-	212
6	22 731	5 503	-	28 234	146	221	-	367
7	812	2 174	-	2 986	7	137	-	144
Défaut (8, 9, 10)	-	-	8 133	8 133	-	-	4 316	4 316
Autre méthode	285 290	19 835	9 258	314 383	693	808	5 043	6 544
Total	792 615	30 145	17 391	840 151	1 039	1 227	9 359	11 625

Les expositions pour risque de crédit augmentent de 79 milliards d'euros, passant de 840 milliards d'euros à 919 milliards d'euros. La variation s'explique essentiellement par :

- la hausse de l'exposition sur les souverains (+46 milliards d'euros), notamment liée à une augmentation des dépôts auprès de la Banque de France ;
- la hausse de l'exposition sur les entreprises (+19 milliards d'euros), notamment liée aux Prêts Garantis par l'Etat (+13,5 milliards d'euros) en France ;
- la hausse de l'exposition sur les établissements (+9 milliards d'euros), portée par l'intégration des dépôts de garantie auprès des CCP, en particulier sur la France et l'Asie-Pacifique.

Les dépréciations et provisions augmentent de 1,5 milliard d'euros, passant de 11,6 milliards d'euros à 13,1 milliards d'euros. Cette hausse est notamment constatée sur les entreprises et principalement expliquée par l'impact de la crise sanitaire actuelle sur la situation économique :

- la hausse sur les Etapes 1 et 2 s'explique par la mise à jour des paramètres IFRS 9 avec un impact de 0,6 milliard d'euros, ainsi que par la dégradation des notes des contreparties ;
- la hausse sur l'Etape 3 est due à l'augmentation des encours douteux ainsi qu'à un nombre significatif de dotations complémentaires sur des encours douteux.